

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(71^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Lundi 15 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7159).

Emploi.

M. Frelaut, rapporteur spécial de la commission des finances.
M^{me} Lecuir, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M^{me} Jaquaint,
Frachon,

M. Moulinet,

M^{me} Toutain,

M. Schiffler,

M^{me} Eliane Provost,

MM. Marc Massion,

Fleury,

Schreiner,

Jacques Blanc, le rapporteur spécial.

M. Le Garrec, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. André Bellon, Marc Massion.

Le vote sur les crédits concernant le ministère de l'emploi est réservé jusqu'à l'examen des crédits du travail.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 7174).

★ (1 f.)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ NATIONALE TRAVAIL — SANTÉ — EMPLOI

III. — Travail, emploi.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'emploi.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de vingt minutes pour les commissions, une heure trente-cinq minutes pour les groupes et quarante-cinq minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu avec l'accord du Gouvernement, M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi, n'interviendra qu'après les orateurs inscrits.

Comme chaque fois, je demande aux différents intervenants de s'en tenir strictement à ces temps de parole que je m'efforcerai moi-même de faire respecter.

La parole est à M. Frelaut, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi, mesdames, messieurs, la création d'un ministère des affaires sociales et d'un ministère de l'emploi n'a eu que peu d'incidences sur la structure du document budgétaire traditionnellement commun aux ministères sociaux.

La création de ces deux ministères témoigne de la volonté du Gouvernement de déployer ses efforts en direction d'une politique active de l'emploi et d'une bonne application des nouvelles lois sociales, notamment en ce qui concerne les droits nouveaux des travailleurs dans l'entreprise. C'est la raison pour laquelle nous aurons donc deux débats parlementaires distincts sur les chapitres budgétaires relatifs à la section « travail-emploi ».

Nous aborderons aujourd'hui les aspects relatifs à la politique de l'emploi et nous discuterons jeudi prochain des problèmes relatifs au travail et à la solidarité ainsi que des difficultés de l'U.N.E.D.I.C.

Pour la première fois depuis cinq ans, sur un trimestre, c'est-à-dire par rapport au 30 juin 1982, on constate que le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 2600, se fixant, fin septembre, en données corrigées des variations saisonnières, à 2 039 700. Alors que, l'an passé, à la même période, le rythme de progression annuelle du chômage était de l'ordre de 27 p. 100, il a été ramené aujourd'hui à 10 p. 100.

Si la croissance du chômage n'a pu être arrêtée en France, elle a été, pour les douze derniers mois, l'une des plus lentes de celles des grands pays industrialisés, à l'exception du Japon. Je rappelle que la République fédérale d'Allemagne connaît actuellement un rythme annuel de progression du chômage de l'ordre de 50 p. 100, que les Etats-Unis comptent aujourd'hui 11 millions de chômeurs — soit une augmentation de 29 p. 100 par an — et que la Grande-Bretagne bat tous les records avec plus de 3 300 000 chômeurs. Ces mauvais résultats découlent des politiques déflationnistes et d'austérité qui sont menées dans ces différents pays et que l'on veut nous citer en exemples.

Quant aux résultats positifs enregistrés dans notre pays, ils sont à mettre au compte de la nouvelle politique économique mise en œuvre depuis dix-huit mois et qui a reposé notamment sur une relance de la consommation populaire que la droite et le patronat essaient précisément de remettre en cause.

Au moment où nous sommes en train de sortir de la période du blocage, il convient de souligner qu'une politique en faveur du S.M.I.C. et des bas et moyens salaires est un facteur de soutien à la consommation qui est elle-même une condition indispensable au développement de la production nationale.

Le projet de budget du travail et de l'emploi comporte de nombreux aspects positifs, notamment en ce qui concerne la politique active de l'emploi.

Il s'intègre bien, de ce fait, dans le projet de budget général qui s'est donné comme priorité la modernisation de l'appareil productif et la formation des hommes. Cette orientation m'apparaît effectivement tout à fait indispensable pour atteindre les objectifs de lutte contre le chômage et l'inflation, avec comme trame la reconquête de notre marché intérieur.

En résumé, je dirai que, en matière économique, la gestion routinière du chômage que l'on a pu constater dans le passé a déjà cédé la place à une politique dynamique et diversifiée de l'emploi. Mais, quels que soient les efforts et les actions spécifiques, nous devons maintenir le cap sur le taux de croissance le plus élevé possible.

L'ensemble des crédits demandés pour 1983 de la section « travail-emploi » s'élève à 44 541 millions de francs, soit une progression de 11,1 p. 100 par rapport à la loi de finances précédente, 65 p. 100 des crédits allant au fonds national du chômage.

Les crédits demandés pour 1983 au titre du fonds national de l'emploi s'élèvent à 4 955 millions de francs, ce qui représente une augmentation considérable de plus de 105 p. 100. Cette forte augmentation résulte principalement de l'intégration dans ce chapitre budgétaire des dotations destinées au financement des contrats de solidarité préretraite, soit 2 440 millions de francs.

Les contrats de solidarité ont connu un vif développement. A la fin de septembre 1982, 12 424 contrats, portant sur l'essentiel sur les départs en préretraite, compensés nombre pour nombre, ont été signés.

Au total, ce sont 187 000 emplois qui seront dégagés et dont bénéficieront en priorité les jeunes, les chômeurs de longue durée et les handicapés. J'ajoute que, déjà, 20 000 embauches ont été effectuées.

Si les collectivités locales se sont montrées intéressées par la mesure relative à la réduction de la durée du temps de

travail, les entreprises ont fait preuve d'une grande réticence puisqu'elles n'ont été concernées que par 3 p. 100 des contrats de ce type.

Partant de cette constatation et pour impulser les contrats de solidarité portant sur la réduction du temps de travail, le Gouvernement a prévu un nouveau système de financement de ce type de contrats, assuré par un crédit de 470 millions de francs inscrit aux charges communes auquel il convient d'ajouter une partie des 2 440 millions de francs inscrits au titre du fonds national de l'emploi.

Il s'agit là d'une étape importante dans l'avancée vers les trente-cinq heures de travail hebdomadaire et qui vise, bien sûr, à réduire l'effort et la peine des salariés par le biais de modalités économiques saines qui préservent et améliorent la productivité et la compétitivité.

Au total, ce nouveau type de contrats devrait entraîner la création ou le maintien de 70 000 emplois. Il s'agit donc d'une mesure très positive et, pour ma part, je souhaite que les pouvoirs publics prennent toutes les garanties nécessaires pour que les aides accordées aux entreprises aient bien tous les effets escomptés sur l'emploi.

Toujours en ce qui concerne le fonds national de l'emploi, je précise que 423 millions de francs supplémentaires sont demandés pour financer les contrats emploi-formation, ce qui porterait ainsi le total de cette ligne budgétaire à 1 780 millions de francs. Avec cette majoration de crédits, le rythme annuel des contrats emploi-formation sera porté de 70 000 à 100 000, ce qui permettra une amélioration sensible de l'insertion des jeunes de dix-huit à vingt-six ans. Je précise cependant que ces contrats pourront aussi être mobilisés pour faciliter le placement des chômeurs de longue durée âgés de plus de vingt-six ans ainsi que celui des travailleurs handicapés.

La subvention de l'Etat à l'A.N.P.E. s'élève à 1 648 millions de francs, soit une progression par rapport à l'année précédente de 13,9 p. 100.

Dans le cadre du renforcement du service public de l'emploi, l'effort engagé au profit de l'A.N.P.E. est poursuivi puisqu'il est prévu la création supplémentaire de 500 emplois. Ainsi, l'effectif total de l'A.N.P.E. atteindra 11 133 agents en 1983, soit une augmentation des effectifs de un cinquième en dix-huit mois, c'est-à-dire de près de 2 000.

Le personnel de l'agence, qui, dans le passé, a souvent servi de bouc émissaire devant la montée du chômage, doit être considéré aujourd'hui comme un partenaire essentiel de la lutte pour l'emploi, en nombre et en qualité.

Avec 43 700 millions de francs, les dépenses en capital pour l'A.N.P.E. progressent de 32 p. 100 en autorisations de programme par rapport à la loi de finances initiale pour 1982. En crédits de paiement, les dépenses en capital s'élèvent à 38 700 millions de francs, soit une augmentation de 43 p. 100. Cette progression sensible des crédits d'équipement permettra de doter l'A.N.P.E. — j'insiste sur ce point — d'instruments informatiques nouveaux susceptibles d'améliorer la connaissance du marché du travail et de dynamiser le rôle de l'agence dans le placement des demandeurs d'emploi, tout en assurant une meilleure satisfaction des offres d'emploi qui doivent être communiquées avant publication à l'agence.

Tous ces chiffres montrent bien l'effort entrepris dans le renforcement du service public de l'emploi. Mais cela sera-t-il suffisant pour mener à bien l'action engagée, pour donner à l'agence encore davantage de moyens pour accomplir sa mission, en particulier en direction des chômeurs de longue durée ?

Les chômeurs de longue durée — ils sont plus de 500 000 — notamment ceux âgés de plus de cinquante ans, représentent un problème considérable pour des milliers de familles, d'où la nécessité d'une action rapide en faveur de cette population.

Suite aux décisions gouvernementales, les agences locales de l'A.N.P.E. ont commencé à procéder à l'examen des cas individuels de chaque demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'un an en vue de lui proposer une insertion professionnelle. A cet effet, les agences locales pourront mobiliser les aides existantes selon les difficultés d'insertion des intéressés. C'est ainsi qu'ils pourront bénéficier des offres d'emploi dégagées par les contrats de solidarité, les contrats emploi-formation — cette possibilité étant désormais ouverte aux chômeurs âgés de plus de vingt-cinq ans — et de la mise en œuvre des stages de mise à niveau.

Dans le même temps, les jeunes de dix-huit à vingt-six ans en chômage de longue durée bénéficieront d'une priorité d'accès aux stages de formation qui viennent d'être mis en place lors de la rentrée de 1982.

En outre, l'A.N.P.E. disposera de moyens d'intervention nouveaux, tels que les actions d'évaluation et d'orientation des demandeurs d'emploi et les stages du fonds national de l'emploi.

Pouvez-vous aujourd'hui, monsieur le ministre, nous dresser un premier bilan — partiel, certes — de cette action engagée en direction des chômeurs de longue durée ?

Dans le cadre d'un renforcement du service public de l'emploi, l'A.F.P.A. a également bénéficié d'un accroissement de ses effectifs depuis dix-huit mois, notamment en ce qui concerne les enseignants et les psychologues du travail. Effectivement, 550 postes ont été créés au collectif de 1981, auxquels se sont ajoutés 250 autres postes inscrits dans le budget de 1982.

Pour 1983, les crédits demandés pour l'A.F.P.A. s'élèvent à 2 288 millions de francs, soit une progression de 15,2 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Les dépenses en capital s'élèvent à 279,7 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 146 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1982.

Quant aux crédits de paiement, avec un montant de 190,7 millions, ils enregistrent une progression de 36 p. 100. Cette sensible augmentation des dépenses en capital permettra de mettre en œuvre un important effort de conversion des sections et de modernisation du dispositif de formation. A mon avis, cet effort doit être poursuivi car, dans certaines régions, les délais d'attente pour bénéficier d'un stage à l'A.F.P.A. sont très longs et s'échelonnent sur plusieurs mois. On doit regretter d'autant plus une telle situation que, d'une façon générale, le taux d'insertion professionnelle des stagiaires sortis de l'A.F.P.A. est relativement élevé et que le taux de concordance entre le premier emploi occupé et le métier appris est proche de 70 p. 100, ce qui est, compte tenu des difficultés actuelles, appréciable.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que je voulais formuler sur les crédits du ministère de l'emploi. La commission des finances demande à l'Assemblée de les adopter sans modifications. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Lecuir, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Marie-France Lecuir, rapporteur pour avis. Le projet de budget du ministère de l'emploi est important, mais il n'est pas le plus coûteux. Les crédits augmentent de 27 p. 100 par rapport à l'année dernière, soit, mais, en la matière, la réussite est des plus difficiles.

L'unique objectif de ce projet, diminuer le chômage, ne dépend pas des seuls crédits, ni de leur volume ni de leur répartition.

Il est l'un de ceux qui portent le plus haut les espoirs des Français, des jeunes en particulier. C'est dire la fierté, mais aussi la gravité avec lesquelles je présente aujourd'hui ce premier projet de budget du nouveau ministère de l'emploi.

La société française maîtrisera son avenir et préservera sa place dans le monde si, d'une part, elle renforce son appareil productif et ses services et si, de l'autre, elle améliore la qualité de sa vie quotidienne, si elle résorbe les injustices et, surtout, si elle diminue le chômage.

Ces objectifs seront d'autant plus faciles à atteindre que la croissance sera plus forte. Mais la perspective mondiale est peu optimiste et l'expérience de l'année passée plutôt fâcheuse.

La relance de la consommation en France a surtout servi les importations et l'industrie française n'a pas assez répondu à la demande issue de l'augmentation du pouvoir d'achat des plus faibles revenus.

Au surplus, l'environnement international a été plus défavorable que prévu. Les années 1980 et 1981 avaient été catastrophiques pour l'emploi en France, mais les mesures prises par le Gouvernement ont commencé à faire sentir leurs effets et le chômage n'augmente plus aussi vite, en France, que dans la période précédente, alors que le nombre de chômeurs chez nos partenaires et nos voisins progresse vertigineusement.

Une croissance, même modérée, ne saurait arrêter la progression du chômage. Elle peut, au mieux, seulement la ralentir. Nous avons donc engagé le processus d'un nouveau partage du travail.

Il est difficile de savoir si la réduction de la durée légale hebdomadaire du travail a offert l'occasion de créations massives d'emplois et évité des licenciements ou si nous avons amorcé un mouvement qui, en simplifiant, créera des emplois.

Depuis 1975, la durée du travail ne diminuait plus, sauf avec le chômage partiel, qui, par ailleurs, a également décliné en 1982. Le verrou de la quarantième heure a, certes, sauté, mais l'éventail des horaires effectifs de travail s'est-il vraiment resserré ?

L'avancement de l'âge de la retraite à soixante ans au 1^{er} avril 1983 et les préretraites des contrats de solidarité ont constitué, en revanche, une étape décisive, dont les résultats ont commencé à se faire sentir. Près de 20 000 chômeurs ou jeunes avaient d'ores et déjà été embauchés en septembre 1982 dans le cadre de contrats de solidarité, 15 000 emplois libérés seront pourvus dans les semaines à venir, 3 600 dossiers collectifs sont en instance et l'on peut tabler sur 95 000 départs en 1983.

La formule de préretraite progressive à mi-temps n'a pas encore rencontré le succès escompté. Il en est de même des contrats de réduction de la durée hebdomadaire, qui ont pourtant ouvert le processus d'embauche à 12 000 chômeurs.

Les nouveaux contrats de solidarité proposent un dispositif moins coûteux pour la collectivité que les préretraites, plus porteur d'emplois nouveaux à court et moyen terme et plus dynamique pour la production. Pour bénéficier de l'aide de l'Etat, l'entreprise devra programmer une réduction de l'horaire hebdomadaire de travail pour arriver aux trente-cinq heures fin 1985, tout en maintenant les capacités de production ou de service. Elle devra aussi garantir une amélioration de l'emploi, par rapport aux tendances récentes, dans la branche concernée. Ainsi des licenciements dans des entreprises en difficulté pourront être évités. Ce sont 70 000 emplois potentiels qui seront créés. Nous y consacrerons 12 milliards de francs en 1983.

Ces départs encouragés permettent, à terme, une réorganisation et un rajeunissement des entreprises, un accroissement de la mobilité professionnelle, de la polyvalence et de la productivité.

Le développement concret de la concertation sociale dans l'entreprise est un autre aspect positif des contrats de solidarité. On vit déjà les lois Auroux alors qu'elles sont à peine votées.

Tout contrat de solidarité devant faire l'objet, avant sa signature, d'un débat dans l'entreprise, c'est l'ensemble des partenaires qui assume cette forme de solidarité qui tend au partage du travail avec les plus jeunes et avec les chômeurs.

Les efforts de l'Etat ne sauraient aboutir s'ils ne sont pas relayés par les partenaires sociaux et économiques. La solidarité ne se décrète pas, les réductions de la durée du travail devront faire l'objet d'un accord d'entreprise avant d'être aidées par l'Etat. Le succès des nouveaux contrats de solidarité dépendra, pour une large part, du concours actif des forces économiques et sociales du pays.

Les aides publiques à la création d'emplois sont réorientées dans le sens d'une plus grande efficacité. Finies les aides automatiques aux entreprises, qui auraient de toute façon embauché, mais maintien de la prime à l'embauche du premier salarié. Terminées les subventions pour emplois d'initiative locale aux communes, mais octroi de 40 000 francs par emploi créé pour les associations et les coopératives ouvrières — il y aura emplois en 1983.

Une nouvelle aide à la création d'emplois dans les petites entreprises pourrait intéresser environ 20 000 personnes. Ces petites entreprises sont plus susceptibles de se développer que les grands secteurs, d'ailleurs touchés par la crise, comme l'automobile, la sidérurgie ou même la chimie.

Les actions nouvelles en faveur de l'emploi s'élèveront de 2 milliards en 1982 à 5 milliards 860 millions de francs en 1983, soit une progression de 193 p. 100.

De plus, dans cette lutte pour l'emploi, priorité a été donnée cette année aux jeunes. En effet, il est inadmissible qu'une société accepte que tant de ses jeunes débutent dans la vie par l'inactivité, qu'ils soient rejetés ou, mieux, assistés — et encore, quand ils touchent une allocation, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le plan Avenir-Jeunes a pris la suite des pactes pour l'emploi dans une optique sensiblement différente et avec une efficacité améliorée.

Du 1^{er} juillet 1981 au 30 juin 1982, 482 000 jeunes et femmes ont bénéficié des différentes mesures d'insertion du plan Avenir-Jeunes. Ces résultats sont conformes aux priorités que s'était fixées le Gouvernement qui avait entendu privilégier les aides ayant un contenu en formation. C'est ainsi que l'on note une légère progression de l'apprentissage, une nette progression des contrats emploi-formation et un volume appréciable de jeunes entrés en stages de formation et d'insertion.

A l'inverse, on note un recul du nombre des embauches, avec exonération des charges sociales, et un recul de moitié du nombre des stages pratiques en entreprises, appelés « stages » parkings, dont le Gouvernement avait décidé de réduire le nombre. En effet, ces mesures revenaient trop souvent à subventionner des entreprises sans pour autant déboucher sur des emplois stables ou sur des emplois créés en supplément des prévisions normales d'embauche.

Le budget de 1983 permettra d'amplifier les actions de formation aboutissant à un emploi : de 11 milliards 900 millions, les aides traditionnelles en matière d'emploi et de formation professionnelle passent à 13 milliards 140 millions de francs, soit une progression de 10 p. 100.

Sous la responsabilité du ministre de la formation professionnelle, un dispositif a été mis en place en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il permettra l'accueil et l'orientation des jeunes de seize à dix-huit ans dépourvus de qualification à la sortie de l'école : 100 000 stages seront créés pour eux en 1982-1983 et 80 000 autres le seront en 1983-1984 ; de plus, 35 000 stages seront organisés pour les

jeunes de plus de dix-huit ans : le nombre des contrats emploi-formation passera de 70 000 à 100 000 ; l'apprentissage sera facilité dans les entreprises occupant moins de onze salariés.

Ces mesures en faveur de l'emploi des jeunes coûteront 5 milliards 600 millions, soit 17,5 p. 100 de plus qu'en 1982.

Parallèlement à cette politique offensive de l'emploi, l'indemnisation des chômeurs représente la masse la plus considérable dans le budget de l'emploi. La contribution de l'État à l'U.N.E.D.I.C. se montera à 29 milliards 145 millions de francs, soit une augmentation de 33,8 p. 100. Nous avons ici même adopté le principe équitable du versement d'une cotisation de 1 p. 100 par les fonctionnaires et agents publics. Après l'échec de la négociation du mois d'octobre, le Gouvernement a décidé d'augmenter les cotisations patronales à l'U.N.E.D.I.C. de 0,72 p. 100 ainsi que celles des salariés de 0,48 p. 100. Cependant, une réforme globale de l'U.N.E.D.I.C., qui n'est pas encore prête, reste nécessaire.

La commission des affaires sociales est particulièrement intéressée à l'opération « Aide aux chômeurs de longue durée » que vous venez de lancer, monsieur le ministre : 430 000 demandeurs d'emploi sont inscrits à l'A.N.P.E. depuis plus d'un an. Chacun d'eux sera reçu par un prospecteur-placier de l'A.N.P.E. On peut donc évaluer à 90 000 le nombre des demandeurs qui pourront ainsi être mis directement en relation avec des offres d'emploi. Pour les autres, 70 000 stages d'évaluation technique et 32 000 stages d'orientation approfondie seront organisés. Il faut ajouter 32 000 stages de mise à niveau, 56 000 stages de formation légère, 23 000 stages de formation longue et 50 000 contrats emploi-formation. Enfin, 20 000 stages de préparation à la recherche d'emploi seront organisés.

Nous attendons avec intérêt les résultats de la première phase de cette opération : un meilleur contrôle des demandeurs d'emploi, une aide individualisée et un meilleur taux de placement devraient encourager l'A.N.P.E. à parfaire la mise en œuvre de ce dispositif, qu'elle pourrait même étendre à tous les chômeurs.

Monsieur le ministre, tout récemment vous avez réorganisé le contrôle des recherches des emplois : l'exercice de la solidarité implique aussi la radiation des aides publiques des tricheurs, ou de ceux qui travaillent au noir.

Enfin, nous allons vers une adaptation du service public de l'emploi à la politique offensive de lutte contre le chômage. Dans cet effort, je pense aux services extérieurs du travail qui, sous la tutelle de M. Auroux, sont de plus en plus appelés à remplir des tâches qui concernent l'emploi et non seulement le droit du travail. Les effectifs sont-ils suffisamment étoffés et formés, notamment pour juger des difficultés des entreprises et des licenciements économiques ? Nous en reparlerons lors de la discussion du budget du ministère du travail.

L'agence nationale pour l'emploi est en pleine évolution : ses moyens n'avaient pas suivi l'augmentation du nombre des chômeurs, mais les 1 500 emplois créés en 1981 et en 1982, et les 500 prévus dans le budget de 1983 vont améliorer les conditions de travail qui restent très souvent difficiles, voire archaïques, notamment dans la région parisienne.

L'informatisation des fichiers et des services est urgente. En outre, elle permettra une « professionnalisation » des personnels, souvent trop accablés par des tâches administratives et sociales, pour aller dans les entreprises au-devant des offres d'emploi, visiter les usines et les bureaux, et suivre l'évolution des techniques.

Les moyens et les méthodes des agences sont souvent désuets. Les expériences en cours devront être rapidement étendues pour que les 11 000 agents soient enfin en mesure de se consacrer au suivi des offres et des demandes et de mettre les uns en relation avec les autres.

Quant à l'association pour la formation professionnelle des adultes, son budget d'investissement augmente de près de 150 p. 100. Elle va le consacrer à la modernisation du contenu de ses stages, par exemple la bureautique, à une meilleure répartition de son implantation par trop rurale et à la rénovation de ses installations souvent vétustes. Un rajeunissement du personnel par des contrats de solidarité et des réorganisations nombreuses permettront d'accroître les capacités en formation. La convention passée avec l'A.N.P.E. devrait permettre une meilleure orientation des demandes de formation.

Conventions, coordination, accords, missions communes, modernisation, moyens accrus ne suffiront cependant pas pour constituer le grand service public de l'emploi promis par le candidat François Mitterrand, annoncé par le plan intérimaire et adopté par le conseil des ministres au mois de mars 1982.

La commission des affaires culturelles vous demande, monsieur le ministre, de prévoir la loi de programme ou le calendrier de mise en œuvre d'un service unifié couvrant les principaux domaines de l'intervention publique sur le marché du travail et ne se contentant pas de gérer la masse des chômeurs.

Environ trente mille personnes travaillent pour l'emploi. N'y a-t-il pas des déperditions d'énergie, des incohérences, des doubles emplois ? Les personnels et les usagers attendent des réformes : il est nécessaire de lutter contre la bureaucratisation, le cloisonnement, les lenteurs et le poids des hiérarchies. Quelles sont vos intentions, dans ce domaine, monsieur le ministre ?

En conclusion, la commission propose à l'Assemblée d'adopter les crédits du ministère de l'emploi. Mais elle s'inquiète pour les aides à la mobilité que le projet de budget supprimerait : bous de transports pour les chômeurs éloignés des agences ; indemnités de logement pour stagiaires en formation, primes de déménagement en cas de reconversion, ou aides à la mobilité des jeunes. Leur suppression totale risque de freiner les recherches d'emplois, les stages d'évaluation et de formation, notamment pour les jeunes, pour les chômeurs de longue durée et pour les femmes. La commission demande le maintien de ces aides, au moins partiellement.

Sous cette réserve, et sans développer d'autres préoccupations, dont vous trouverez trace dans le rapport écrit, ou que d'autres députés détailleront, nous proposons d'adopter les crédits du ministère de l'emploi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. L'emploi est une des clefs de la réussite de l'expérience du Gouvernement de la gauche et des orientations politiques décidées par la majorité des Françaises et des Français.

En ce domaine, la plupart des familles sont touchées directement ou indirectement par le chômage, à la ville comme en milieu rural. Il s'agit donc d'une grave question nationale.

La droite porte la responsabilité de cette situation. En favorisant les investissements à l'étranger, en abandonnant des pans entiers de notre industrie et en sacrifiant des technologies et des recherches prometteuses, elle a mis le pays à l'heure du chômage.

Je pourrais décrire ici les drames humains, l'immense gâchis pour la société, ou la misère dans les cités populaires. Cette froide réalité existe bien : elle est le fruit d'une politique réactionnaire qui sacrifie l'être humain au profit.

Si les jeunes sont les plus durement touchés par le chômage, ce n'est pas un hasard. La plupart sont issus d'un système scolaire inadapté, sans réelle et solide formation professionnelle : on ne leur a ouvert aucune perspective, ni donné aucune chance.

Les femmes sont, elles aussi, victimes du chômage. Sur la question du travail, la droite a tenté d'opposer les hommes et les femmes. Elle a voulu rendre les unes responsables du chômage des autres. C'était vouloir confiner les femmes dans leur rôle de mère de famille et nier par là même leur émancipation. La même opération a d'ailleurs été tentée avec les travailleurs immigrés.

Notons également la situation de dizaines de milliers de travailleurs hautement qualifiés et expérimentés, licenciés brutalement et dans l'incapacité de retrouver un emploi la cinquantaine passée. Quel drame personnel ! Quel échec pour la société !

Pour plus de la moitié des chômeurs ou des demandeurs d'emploi, il n'y a pas d'indemnisation financière directement liée au chômage, ne l'oublions pas non plus.

Ce constat éclaire d'un jour particulier les prétentions actuelles du patronat dans les négociations sur la signature d'un accord de garantie dans le cadre de l'U.N.E.D.I.C. Le patronat, qui a une responsabilité financière, d'ailleurs limitée dans cet accord, veut encore la restreindre, voire se désengager totalement. Il veut encore diminuer le nombre de chômeurs indemnisés et réduire les prestations en durée comme en quantité.

Une telle situation, trop brièvement esquissée, ne peut plus durer. Nous ne pouvons plus accepter qu'il y ait deux millions de chômeurs. Nous voulons combattre le chômage !

Certes, des mesures sociales appréciables ont été prises par le nouveau Gouvernement afin de venir en aide aux familles les plus démunies, mais beaucoup, et même l'essentiel, reste à faire. Il faut créer des emplois en grand nombre, en particulier dans les secteurs industriels.

En commençant, j'ai rappelé le caractère décisif de cette question dans le vote des Français, qu'il importe de ne pas décevoir.

Pour créer des emplois, il convient de produire en France tout ce que nous pouvons y produire. Il faut lancer un ambitieux programme de recherche tous azimuts, principalement dans les secteurs d'avenir.

S'agissant de l'éducation et de la formation, nous devons résoudre le problème suivant : comment former les jeunes aujourd'hui pour avoir demain les hommes et les femmes qualifiés qui occuperont les emplois répondant aux besoins nouveaux ?

Mais pour mettre en œuvre ce programme dès maintenant nous devons commencer à transformer la réalité du travail et de la formation des hommes. Le Gouvernement a déjà pris des mesures dans ce sens, notamment avec les ordonnances sociales.

En premier lieu, il faut réduire la durée du temps de travail. Les trente-neuf heures hebdomadaires ne sont qu'une première étape. Il faut, à présent, diminuer encore de façon significative la durée du travail, de manière à satisfaire les conditions d'une création massive d'emplois.

En deuxième lieu, il convient d'abaisser encore l'âge ouvrant droit à la retraite. Tous les hommes doivent pouvoir prendre leur retraite dans des conditions honorables à soixante ans, après trente-sept ans et demi de cotisation. Pour les femmes, nous proposons que le départ ait lieu à cinquante-cinq ans. De même, pour les travailleurs soumis à des travaux pénibles ou dangereux.

En troisième lieu il faut sans cesse œuvrer pour améliorer les conditions de travail, la qualification professionnelle et la formation permanente.

Enfin, l'orientation nouvelle en matière de formation professionnelle des jeunes doit être développée. L'effort doit être amplifié pour déboucher sur un emploi.

Les députés communistes soutiendront avec force toutes les mesures allant dans ce sens : création d'emplois et qualification des hommes et des femmes.

Toutes ces mesures doivent réduire le nombre des chômeurs. D'ailleurs, les premiers effets de la nouvelle politique se sont fait sentir. Nous avons noté avec intérêt une légère reprise — pour la première fois — de l'emploi industriel.

La mise en place des contrats de solidarité ainsi que l'accueil qui leur a été réservé par les travailleurs, montrent à l'évidence les possibilités qui existent et l'aspiration croissante des travailleurs à travailler autrement et à bénéficier d'une bonne retraite.

Le Gouvernement et la majorité disposent, pour amplifier concrètement la politique de création d'emplois, d'atouts décisifs. Je veux parler ici de l'agence nationale pour l'emploi et de l'existence d'un vaste secteur public, avec les sociétés nationales.

L'A.N.P.E. d'abord, constitue un outil fantastique qu'il faut développer pour lutter contre le chômage et créer des emplois.

Son caractère de service public doit être affirmé dans les faits. La droite, il est vrai, a réduit les antennes de l'A.N.P.E. à de simples bureaux de pointage, sacrifiant ainsi délibérément les considérations humaines si essentielles quand on est chômeur. Elle a sacrifié aussi les aspects « recherche de tous les emplois disponibles ».

A côté de ce service public, les agences de travail intérimaire et de travail temporaire faisaient figure de privilégiées. Combien de chômeurs, dégoûtés de l'A.N.P.E., n'ont-ils pas été contraints de s'adresser à ces négriers des temps modernes, transformant le travailleur en un produit comme un autre, dont on se débarrasse sans frais quand le profit n'y trouve plus son compte !

Dans le même temps, une opération politique d'envergure a été conduite : elle tendait à privilégier une autre conception du travail, où la règle était l'alternance travail-chômage.

Face aux agences d'intérim, l'A.N.P.E. a été volontairement centralisée, bureaucratisée, déshumanisée. Il était temps d'essayer d'agir pour remettre les choses sur pied !

Le personnel qualifié et dévoué de l'A.N.P.E. s'est souvent trouvé désarmé face au chômage et à ses conséquences. Des effectifs insuffisants et des directives bien particulières l'ont empêché de jouer son rôle.

Ce rôle consiste à recenser tous les emplois disponibles, dans toutes les branches, en liaison plus étroite avec les collectivités locales, les entreprises, les organisations syndicales et le patronat.

Mais il doit aller beaucoup plus loin. L'A.N.P.E. doit faire un effort de prospective, c'est-à-dire étudier les possibilités de création d'emplois et d'ouverture de nouvelles branches d'activité. Elle doit être un véritable service public de placement.

Dans le même temps où elle prendra une connaissance plus précise des besoins, l'A.N.P.E. pourra mieux écouter et comprendre les demandeurs d'emploi, les conseiller, les orienter, y compris sur des stages de formation professionnelle ou de reconversion.

A ce propos, permettez-moi de vous citer une petite phrase au sujet du comportement à adopter pendant l'entretien avec un employeur éventuel. On peut la lire actuellement dans le « guide de la recherche de l'emploi ». C'est un chômeur sans travail depuis un an qui me l'a signalée la semaine dernière, quand je l'ai reçu à ma permanence : « Pendant l'entretien avec l'employeur, soyez détendu et présentez-vous avec assurance. Rappelez-vous que si vous êtes un demandeur d'emploi vous êtes en même temps un offreur de travail. » Des phrases de ce genre peuvent placer le chômeur dans une situation très gênante. Je ne pense pas que tel soit le rôle de l'A.N.P.E. Celle-ci doit s'humaniser en devenant efficace.

Il s'agit donc, et la tâche n'est pas mince, de faire de l'A.N.P.E. le grand service public de l'emploi dont la France a besoin et que les chômeurs attendent. Pour cela, il faudra aussi assurer à ses personnels le meilleur statut possible.

Le deuxième atout notable dont je veux parler tient au rôle nouveau que doivent jouer les sociétés nationales et les sociétés nouvellement nationalisées. C'est un des points forts de la nouvelle politique. Les sociétés nationales peuvent constituer le moteur de la reprise économique et servir d'entraînement pour la création d'emplois.

Ce rôle nouveau représente aussi une lourde responsabilité qu'il s'agit de bien assumer. Avec l'existence d'un grand secteur national, notre pays peut se placer à l'avant-garde de la production et à l'avant-garde socialement. La lutte des travailleurs qui a conduit à la nationalisation de ces entreprises doit permettre désormais de faire en sorte que l'extension du secteur public ne demeure pas lettre morte, mais au contraire qu'elle devienne l'axe vivant d'une politique ambitieuse d'emploi et de production.

Là aussi il importe d'être à l'heure : le Gouvernement et la majorité doivent y veiller.

Pour conclure, monsieur le ministre, je vous rappelle l'attachement et le soutien des députés communistes pour tout ce qui va dans le sens de cette politique ambitieuse pour l'emploi.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de deux millions de chômeurs ou nous en tenir à cette créte sur la défensive.

Nous devons nous attaquer résolument au chômage pour, en un mot, l'extirper de notre société.

Les richesses de notre pays, la qualification et l'expérience de ses travailleurs sont autant d'atouts pour réussir, d'autant que cette bataille est aussi celle du progrès social, de l'amélioration générale des conditions de travail et des conditions de vie.

Il n'y a pas d'autres voies, pas d'autres solutions possibles, pour l'intérêt national, que de travailler activement à résoudre cette question du chômage et du plein emploi. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Frachon.

Mme Martine Frachon. Monsieur le président, qu'il me soit d'abord permis de regretter l'absence de nos collègues de l'opposition. Leur désintérêt montre à l'évidence que l'emploi n'a jamais été une de leurs préoccupations prioritaires.

M. Bernard Schreiner. Cela ne les intéresse pas !

Mme Martine Frachon. Monsieur le ministre, pour la première fois, notre assemblée aborde, dans le cadre de la discussion budgétaire, un débat spécifique sur l'emploi. C'est la conséquence de la décision heureuse de M. Pierre Mauroy de se doter d'un ministère particulier, dont vous assumez la charge, depuis juillet dernier.

Cette discussion budgétaire devrait également marquer la naissance d'une politique de l'emploi en France, qu'aucun des gouvernements qui ont précédé celui auquel vous appartenez n'a eu la capacité d'impulser.

Notre pays n'a jamais su adopter une politique dynamique et responsable compte tenu de la situation de l'emploi. Avec plus ou moins de bonheur, il a seulement adopté des politiques et mis en œuvre des moyens pour faire face au chômage. On a même vu certains gouvernements organiser un volant de chômeurs lui permettant de développer sa politique économique.

La conséquence est que, depuis 1974, nous tentons de freiner la montée du chômage sans y parvenir, nous nous efforçons d'en réduire les effets au prix d'un effort financier très lourd. Nous savons gérer le chômage : nous savons protéger au mieux les chômeurs.

Le choix du Gouvernement est de sortir de cette fatalité. Il s'agit non plus de résister, mais bien de réduire ce fleau qui pèse sur la totalité du monde du travail.

Dix-huit mois d'efforts gouvernementaux commencent à être récompensés par une diminution de la montée du chômage. Malgré cela, deux millions de travailleurs privés d'emploi sont au premier chef intéressés par nos débats d'aujourd'hui. Ils attendent de votre politique et des moyens dont vous allez disposer de pouvoir accéder à un emploi bien davantage qu'à des garanties financières. L'examen du budget de votre ministère montre que vous voulez aller dans ce sens.

Les gouvernements précédents portent principalement la responsabilité de l'absence de politique de l'emploi. Mais il faut admettre que certaines attitudes des partenaires sociaux ont empêché que la question soit posée, en tout cas en ont retardé le moment.

C'est en effet une des caractéristiques des entreprises françaises de ne pas savoir envisager leurs besoins futurs en main-d'œuvre ou l'évolution nécessaire de celle-ci. Nos chefs d'entreprise font montre de plus de capacités à élaborer des plans de licenciement que des plans d'embauche, des programmes de réduction d'activités que de reconversion.

Pour leur part, les syndicats d'ouvriers et de cadres n'ont pas accordé toute l'attention nécessaire à la formation professionnelle. Ils n'ont pas fait ce qu'il fallait pour empêcher que ne se développe chez les travailleurs une image de l'A.N.P.E. — pour ne prendre que cet exemple — qui serait celle d'un organisme uniquement gestionnaire du chômage, plutôt que le fer de lance de la politique de l'emploi.

Les actuelles difficultés de négociation entre les partenaires sociaux sur le financement de l'U.N.E.D.I.C. ont au moins l'avantage de démontrer que les uns et les autres refusent désormais de vivre avec la permanence d'un chômage considérable. Il était temps, car nous sommes au bord d'une grave crise sociale qui risquerait de couper notre peuple en deux : d'un côté, ceux qui ont la chance d'occuper un emploi et qui oseraient tout pour la protéger, de l'autre, les exclus du travail, vivant de la charité publique, sans espoir d'en sortir.

La création du service public de l'emploi, qu'annonçait dans sa campagne électorale de 1981 le Président François Mitterrand, apparaît aujourd'hui comme une nécessité que personne ne conteste. Le Parlement en a fixé l'échéance en adoptant, voilà bientôt un an, le plan intérimaire de deux ans. Il en a également jeté les bases. Ce même plan intérimaire précise, en effet, que « le service public de l'emploi constituera une filière unifiée, organisée autour de l'action centrale d'orientation et de placement de l'A.N.P.E. ».

Une première phase est nécessaire avant la mise en place de ce système. Elle comporte trois axes : la coordination des institutions existantes ; l'unification des instances consultatives et le renforcement de leur rôle ; la décentralisation et, plus précisément, la régionalisation.

C'est en référence à ces orientations que doivent être observées les dispositions du projet de budget qui nous est présenté.

J'examinerai d'abord celles concernant l'A.N.P.E., puis celles concernant l'A.F.P.A.

Le budget de l'A.N.P.E. reflète une volonté de renforcer l'équipement de l'agence plutôt que de développer son recrutement. Ce choix était nécessaire pour respecter la rigueur qui a présidé à l'élaboration du projet de loi de finances pour 1983, mais surtout parce qu'il devenait insupportable que l'agence continue à travailler avec des moyens aussi peu adaptés aux responsabilités qui sont les siennes.

Le développement de l'informatique est la mesure la plus significative. La charge de travail du personnel s'en trouvera allégée et les moyens d'intervention de l'agence en seront renforcés. Les mesures informatiques ne couvriront pas, à la fin de 1983, la totalité des besoins de l'agence. Il est essentiel que le programme d'équipement, prévu sur cinq ans au moins, arrêté par le conseil d'administration, ne souffre d'aucun retard.

Les expériences en cours devront faire l'objet, le moment venu, d'une communication au Parlement. Nous souhaitons voir comment se développent et se perfectionnent les outils de l'agence et nous tenons à savoir ce que permettront les augmentations de crédits que nous devons forcément attribuer à l'informatique tout au long des prochaines années.

On a parlé d'une collaboration informatique entre l'A.N.P.E. et l'U.N.E.D.I.C. La question mérite d'être étudiée, mais, à mon sens, les initiatives possibles ne pourront pas dépasser la gestion des demandeurs d'emploi. Il reste également à savoir comment ceux qui sont actuellement accueillis dans les mairies pourront bénéficier de l'efficacité d'un suivi informatique.

Avec les 500 emplois nouveaux, après les 1 000 de 1982 renforcés par les 450 du collectif budgétaire de la même année, l'A.N.P.E. devrait être dotée de 1 133 agents à la fin de 1983. Je dis « devrait », car on ne peut que regretter que les emplois créés en 1981 et 1982 aient tardé à être pourvus ; à ce jour, 50 ne le sont pas encore.

Il est évident que, malgré ces efforts, le personnel de l'A.N.P.E. demeurera en nombre insuffisant. Il faut savoir qu'en moyenne chaque inspecteur placier traite annuellement 1 000 dossiers de demandeurs d'emploi. Même si ce nombre est inférieur de 20 p. 100 à ce qu'il était en mai 1981, il est trop élevé encore pour assurer un travail de qualité profitable au demandeur d'emploi qui est toujours un cas unique, qui a besoin d'une réponse et d'une solution uniques.

Marquant votre volonté de voir l'A.N.P.E. jouer un rôle central dans la politique de l'emploi, vous lui avez beaucoup demandé ces derniers mois. Mais vous devez savoir que chaque opération nouvelle est trop souvent engagée au détriment des actions déjà en cours quand celles-ci ne sont pas abandonnées. Les opérations concernant les chômeurs de longue durée s'établiront sur vingt-deux semaines.

Pour la région Ile-de-France Ouest, elles intéressent 18 094 chômeurs, soit trois chômeurs par semaine que devra traiter chaque agent concerné.

En Provence-Côte d'Azur, région où les chômeurs de longue durée sont les plus nombreux, c'est cinq cas par semaine et

par agent qui devront être traités. S'il n'est pas possible d'avancer plus vite que ce rythme, c'est bien à cause de l'ampleur des autres tâches.

Je m'interroge sur l'éventualité d'organiser des systèmes d'embauches nouvelles en fonction des opérations nouvelles. L'agence risque en effet de lui voir échapper une grande part des responsabilités que devrait lui conférer sa position d'organisme central du service public de l'emploi. L'exemple des permanences d'accueil des seize à dix-huit ans est révélateur. Dans mon propre département, les collectivités locales ont mis en place et financent quinze emplois dans ces permanences. Sachant que l'A.N.P.E. compte 153 agents dans le département, ces emplois nouveaux représentent 10 p. 100 de ses effectifs, qui lui échappent. Ils sont pourtant rémunérés sur fonds publics, même s'il s'agit de ceux des collectivités locales.

Vous souhaitez avec raison que l'A.N.P.E. soit gestionnaire de la plus grande partie, sinon de la totalité des offres d'emploi. Mais les moyens les plus sophistiqués ne pourront supprimer la nécessité des visites systématiques des entreprises, l'instauration de liens, de réflexes. Ces visites sont insuffisantes parce qu'elles se peuvent être assurées que par des agents qui sont disponibles au même moment que les dirigeants d'entreprise. Dans les Yvelines, par exemple, la commune de Plaisir a financé un visiteur d'entreprises. En quelques semaines, vingt offres d'emplois ont été portées à la connaissance de l'A.N.P.E. Aucun de ces vingt petits entrepreneurs n'avait pensé à l'A.N.P.E. Or celle-ci n'a pas les moyens de visiter les entreprises artisanales.

Devant l'ampleur de sa tâche, le personnel de l'A.N.P.E. réclame pour le moins qu'on sache l'écouter et l'entendre. Les rapports hiérarchiques à l'intérieur de l'agence sont d'une pesanteur étonnante au regard de la jeunesse de l'institution. Le conseil d'administration a manifesté une volonté d'ouverture à ces questions, mais beaucoup, sinon tout, reste à faire au niveau des régions et des départements. Rien ne coûte si peu cher que la concertation. Il est urgent que le personnel de l'agence y voie clair sur tout ce qui concerne son statut et les tâches qui lui sont demandées.

La circulaire Beaudoin que le Président de la République s'est engagé à abroger est toujours en vigueur. La direction de l'agence y a déroché, mais elle ne paraît pas envisager pour l'instant l'établissement de directives nouvelles.

Il est temps de fixer aussi à ce personnel le calendrier de son intégration dans la fonction publique, d'une part, parce que le Gouvernement s'y est engagé, d'autre part, parce qu'il est souhaitable que la politique dynamique de lutte contre le chômage se traduise rapidement par des besoins en personnel moins grands au sein de l'agence. Il serait fâcheux de voir l'Etat priver d'emploi ceux qui auront été au premier plan de cette bataille. J'attends que vous fournissiez sur ces questions quelques éclaircissements.

Vous avez à plusieurs reprises dit tout le bien que vous pensiez de l'A.F.P.A. Vous avez répété que vous attendiez encore beaucoup d'elle dans la lutte pour l'emploi.

La dotation budgétaire en faveur de l'A.F.P.A. témoigne de votre volonté d'aller au-delà du discours. La suite dépend de la manière dont l'A.F.P.A. concrétisera la confiance que vous lui accordez et qui se situe dans des cadres nettement définis.

Il s'agit d'abord de moderniser l'outil, de l'adapter à la réalité. C'est particulièrement nécessaire pour l'accueil des stagiaires dans les centres de formation. Le manque de moyens de ces dernières années a obligé à dispenser des formations dans des locaux d'une vétusté scandaleuse. La plupart des centres ayant été construits à une époque où l'on ne se posait même pas la question de savoir si les femmes pouvaient avoir accès à la formation professionnelle, il se trouve qu'aujourd'hui où on le souhaite, il est impossible de les accueillir compte tenu de la conception des locaux d'hébergement.

Il s'agit aussi d'adapter les formations aux besoins réels des demandeurs de formation ainsi que des entreprises. Le développement rapide des formations informatiques et de certaines professions de la mécanique envisagées par l'association est du plus grand intérêt.

La dotation attribuée à l'A.F.P.A. est efficace. Elle est moins substantielle pour le personnel et les moyens de fonctionnement. Mais il faut noter l'efficacité du contrat de solidarité signé par l'association qui va permettre l'embauche de 400 enseignants et le renouvellement de 15 p. 100 de ceux-ci dans les deux prochaines années.

Il était temps que ces mesures interviennent, car l'image de l'A.F.P.A. commençait à se dégrader. Longtemps la quasi-totalité des stagiaires qu'elle accueillait était assurée de trouver un emploi : 90 p. 100 dans la plupart des filières. Mais depuis quelques années certaines n'assurent un placement qu'à 50 p. 100. La faute en incombe, certes, aux moyens dont elle disposait au cours des dernières années, mais aussi à des erreurs de la direction de l'association.

La transformation des sept centres inter-régionaux en vingt-deux structures régionales est également un élément positif. Les vingt-deux emplois d'économistes permettront une approche plus juste des besoins en formation dans chaque région.

Comme pour l'A.N.P.E., il ne faut pas négliger le fait que ces changements d'organisation, voire d'orientation, ont fait naître quelques inquiétudes au sein du personnel de l'association. La concertation n'a pas eu lieu comme il était souhaitable et la confiance en l'actuelle direction est entamée. Ces questions ne doivent pas être négligées, car nous avons besoin que les travailleurs de l'A.F.P.A. retrouvent une confiance en eux-mêmes, si l'on veut qu'ils aident ceux qu'ils ont en charge à la redécouvrir.

L'organisation des rapports et de la collaboration entre l'A.F.P.A. et l'A.N.P.E. est une nécessité. La convention passée nationalement entre les deux organismes doit trouver sa concrétisation à tous les niveaux. C'est affaire de volonté et de directives.

Mais au-delà de cet accord entre les deux partenaires les plus importants du service public de l'emploi, il me paraît nécessaire d'envisager un développement des relations entre l'A.F.P.A. et l'éducation nationale. Ne conviendrait-il pas tout particulièrement de prévoir que les futurs équipements de l'enseignement technique soient associés à des structures de l'A.F.P.A. qui bénéficieraient des mêmes installations ?

Enfin, monsieur le ministre, permettez-moi de m'inquiéter de la disparition des aides à la mobilité. Je connais vos raisons. Mais, cette suppression étant acquise, comment aidera-t-on les stagiaires qui acceptent des sacrifices pour acquérir une formation ? Vous ne pouvez éviter de les aider d'une manière ou d'une autre, particulièrement les mères divorcées ou célibataires, car je ne pense pas que vous acceptiez de les exclure.

Enfin, monsieur le ministre, on ne saurait être complet sans évoquer la composante essentielle du service public de l'emploi qu'est l'U.N.E.D.I.C., évoquer seulement parce que l'U.N.E.D.I.C. nécessiterait un débat beaucoup plus large que celui que nous avons aujourd'hui et qui dépasse le cadre des seules compétences de votre ministère.

Il ne peut y avoir de politique de l'emploi cohérente et efficace sans une indemnisation juste des travailleurs privés d'emploi ; cette indemnisation doit être une manifestation de la solidarité nationale. Pour ma part, je suis attachée à la gestion de l'U.N.E.D.I.C. par les partenaires sociaux. Il faudrait expliquer plus largement et plus précisément aux salariés et aux chefs d'entreprise le rôle qui est le leur dans l'indemnisation du chômage par les Assedic.

Pourtant, à l'heure où la contribution de l'Etat devient égale, sinon supérieure, à celle des cotisants, il est clair que l'indépendance de l'U.N.E.D.I.C. se trouve menacée. Si l'on veut préserver cette indépendance, il faut non seulement refuser l'augmentation de la participation de l'Etat, mais bien davantage la diminuer sans conséquence néfaste sur la protection des travailleurs privés d'emploi.

Les partenaires sociaux, le Gouvernement et d'une certaine façon le Parlement se trouvent placés devant un problème non théorique de solidarité nationale qu'il faut absolument résoudre. J'ajoute que cette situation nuit au développement d'une véritable politique de l'emploi, dès lors que le budget du travail et de l'emploi se trouve au préalable amputé de 65 p. 100 de ses ressources pour la participation de l'Etat aux dépens de l'U.N.E.D.I.C.

Chacun avait compris depuis longtemps que le chômage était une chose insupportable pour les chômeurs. Voici qu'il est désormais devenu insupportable à ceux qui doivent en financer le risque : les salariés et les chefs d'entreprise, ainsi que depuis quelque temps, les fonctionnaires. A chacun est apparue la nécessité d'une politique de l'emploi dynamique et efficace dont l'existence dépend avant tout d'une relance économique qui ne soit pas artificielle. Chacun est prêt à consentir à des efforts et à des sacrifices à condition que le Gouvernement montre clairement quel est le chemin et qu'il responsabilise tout le monde.

Telle est notre tâche, monsieur le ministre, que vous avez commencé à réaliser par ce projet de budget. La politique de l'emploi commence à exister. Soyez assuré du soutien de notre assemblée pour vous aider à nous débarrasser de l'épine du chômage. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Moulinet.

M. Louis Moulinet. Monsieur le ministre, parmi les mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'emploi, l'insertion sociale et la préformation professionnelle des jeunes occupent une place à part.

Le plan Avenir-Jeunes, qui a remplacé en 1981 les pactes pour l'emploi, a marqué un réel progrès. Le nombre de jeunes de seize à dix-huit ans entrés en stage de formation était de

65 000 en 1981-1982, soit une augmentation de 6,9 p. 100 sur l'année précédente. Ils sont allés soit en stage de qualification — 49 000 — soit en stage d'insertion sociale — 16 000.

L'effort réalisé au cours de l'année 1981-1982 pour les stages d'insertion mérite d'être noté. Il sera plus considérable encore en 1982-1983, le nombre des stagiaires ayant augmenté : on peut estimer que l'objectif des 100 000 jeunes stagiaires de seize à dix-huit ans devrait être atteint cette année.

Dans de très nombreuses villes de France, les municipalités ont œuvré avec les syndicats, les chambres de métiers et les chambres de commerce pour réaliser ces stages. Mais dans celles où la municipalité a fait peu de choses, comme à Paris, la valeur, le dévouement et la foi en leur mission de nombreux enseignants et animateurs responsables de ces stages ont donné des résultats intéressants.

Ces programmes d'insertion dans la vie sociale des jeunes de seize à dix-huit ans, voire pour ceux qui ont dépassé dix-huit ans, devra être poursuivi pendant des années.

En effet, pendant plusieurs années encore, monsieur le ministre, nombreux seront les jeunes qui auront perdu confiance en eux du fait des échecs scolaires répétés : il conviendra de leur redonner foi en leurs possibilités.

Tous les enseignants, animateurs, pédagogues qui sont volontaires pour cette formation à la vie, pour ce rattrapage doivent donc être encouragés. Ils ne seront pas trop nombreux.

Mais en même temps — et là je m'adresse plus particulièrement à M. le ministre — les entreprises nationalisées, les entreprises publiques doivent ouvrir leurs portes et accueillir des jeunes pour des stages d'insertion sociale pendant un mois ou deux. Qu'il s'agisse de la S.N.C.F., d'E.D.F., de la R.A.T.P., d'Air France, de l'Aéroport de Paris, de l'Assistance publique, des grandes banques, ou des grandes compagnies d'assurances, toutes ces entreprises doivent concourir à cet effort d'adaptation des jeunes au travail, sans oublier la plus grande entreprise de la capitale, je veux parler de la Ville de Paris avec ses 40 000 employés et ouvriers. Je souhaite donc que le Gouvernement incite l'ensemble des entreprises publiques à réaliser dès l'année 1983, un effort dans ce sens et, au besoin, exerce une pression amicale mais ferme.

Il est également fort souhaitable que la formation professionnelle des adultes développe très vite ses sections, pour que les jeunes qui ont suivi des stages d'insertion sociale ou de préqualification professionnelle puissent trouver rapidement un stage de F.P.A. sans être obligés d'attendre deux ou trois ans, comme c'est encore trop souvent le cas actuellement. J'insiste auprès de M. le ministre pour que l'A.F.P.A. puisse ouvrir rapidement un centre à Paris. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à Mme Toutain.

Mme Ghislaine Toutain. Je vois que M. le ministre félicite M. Moulinet. Je vais essayer d'être aussi bref que lui, mais je ne promets rien !

Les crédits attribués au ministère de l'emploi dans le projet de loi de finances pour 1983 connaissent une progression importante par rapport à l'année dernière, que l'on peut évaluer à environ 27 p. 100. C'est la traduction budgétaire de l'objectif prioritaire de lutte contre le chômage, que le Gouvernement s'était fixé dès son entrée en fonctions.

Avant d'aborder le thème central de mon intervention, je tiens à souligner les résultats obtenus dans ce domaine par le Gouvernement de la gauche, surtout si on les compare à ceux d'autres pays européens, comme la République fédérale d'Allemagne ou la Grande-Bretagne par exemple, ou à ceux des Etats-Unis. Toutefois le considérable ralentissement de la progression du chômage ne saurait nous satisfaire pleinement : c'est à une baisse du taux du chômage qu'il faudrait parvenir.

Cela dit, je veux surtout appeler votre attention sur la situation actuelle de l'emploi des femmes dans notre pays.

Comme vous le savez, malgré le développement de la crise économique et les mesures dissuasives prises au cours des dernières années, l'activité salariée des femmes s'est considérablement accrue : de 36 p. 100 en 1968, le taux d'activité féminine est passé à près de 45 p. 100 aujourd'hui.

Le droit à l'emploi est ainsi devenu pour les femmes une exigence de première importance, car il constitue un des éléments essentiels de la conquête de leur indépendance.

Or sur ce plan, la situation des femmes est très inégalitaire par rapport à celle des hommes. Quand elles travaillent, les femmes subissent des discriminations bien connues : discrimination en matière d'embauche et d'avancement de carrière ; sous-qualification des emplois qu'elles occupent ; inégalité d'accès à la formation professionnelle, initiale et continue ; inégalité de rémunération à valeur égale. Enfin, ce sont elles qui occupent, en majorité, les emplois précaires : travail à temps partiel ; travail intérimaire ; contrats à durée déterminée.

La situation devient plus préoccupante encore, et plus inégalitaire, quand elles ne travaillent plus — à la suite d'un licenciement par exemple — ou quand elles ne travaillent pas encore, lorsqu'elles sont à la recherche d'un premier emploi.

Il est exact qu'un renversement de tendance s'est récemment opéré et qu'aujourd'hui le nombre de femmes demandeurs d'emploi est à peu près égal à celui des hommes. Toutefois, rapporté à la population active salariée, le taux de chômage féminin reste très supérieur à celui des hommes : 12,6 p. 100 contre 5,7 p. 100 en décembre 1981. Encore ce pourcentage doit-il être modulé selon les régions : dans dix d'entre elles, il dépasse 15 p. 100.

Deux autres éléments illustrent les difficultés spécifiques que rencontrent les femmes : d'une part, plus de 58 p. 100 des chômeurs de moins de vingt-cinq ans sont des jeunes filles ; d'autre part, les femmes connaissent des durées de chômage supérieures d'environ 30 p. 100 à celles des hommes, à âge identique et à qualification égale. C'est pourquoi il n'est guère surprenant de constater qu'à la fin de l'année dernière, elles représentaient 64 p. 100 des allocataires en fin de droits.

Il y a, au travers de l'ensemble de ces éléments, un déséquilibre persistant qui s'explique notamment par les structures propres à l'emploi féminin et dont la crise économique a renforcé les effets. Mais je pense que vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, que cette situation réclame qu'on lui apporte des réponses adaptées. Les demandeurs d'emploi féminins ne doivent pas plus faire les frais de la crise économique que leurs homologues masculins. C'est une question de justice et une revendication d'égalité que la gauche au pouvoir se doit d'honorer.

MM. André Bellon et Bernard Schreiner. Très bien !

Mme Ghislaine Toutain. C'est pourquoi j'approuve, monsieur le ministre, la volonté qu'exprime votre budget de mieux prendre en compte les besoins des jeunes et plus largement ceux des autres catégories de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés particulières.

De même, je me réjouis que vous ayez fait de l'aide à l'insertion des chômeurs de longue durée l'une de vos priorités. Les femmes étant les plus concernées par ces choix, puisqu'elles fournissent les gros bataillons des demandeurs d'emploi directement intéressés par ces nouvelles mesures d'aides à l'emploi, il faut espérer qu'elles en bénéficieront au niveau qui leur revient.

C'est ainsi qu'il me semble nécessaire que vos services soient vigilants sur les emplois effectivement attribués à des jeunes filles ou à des femmes au moment de la signature des contrats de solidarité. Et une vigilance toute particulière s'impose aussi au moment de la mise en place des programmes d'évaluation des aptitudes professionnelles et d'orientation vers les stages d'insertion et de qualification des chômeurs de longue durée. Sans même parler de quota, une forte incitation à les ouvrir de manière équilibrée aux hommes et aux femmes constituerait un progrès très important.

Naturellement, favoriser l'emploi des femmes et lui donner un caractère égalitaire par rapport à celui des hommes ne peut être qu'une action à long terme par laquelle chacun doit cependant se sentir concerné.

Certes les mesures qui vont être mises en œuvre vont bénéficier à des jeunes filles et à des femmes. Mais il y a aussi toutes celles qui ne rentrent pas dans des catégories bien précises et qui se heurtent aux problèmes que j'ai décrits tout à l'heure, notamment des femmes de plus de vingt-cinq ans. Il y a parmi elles des femmes seules avec enfants qui n'arrivent pas toujours à faire respecter les mesures spécifiques édictées par la loi en leur faveur.

M. Alain Bonnet. C'est vrai.

Mme Ghislaine Toutain. Le ministère des droits de la femme qui s'est fixé l'emploi et la formation professionnelle comme priorité de son action ne peut à lui seul mener une politique d'ensemble. Les aspects spécifiques de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes doivent être partagés par l'ensemble des ministères concernés, le vôtre, monsieur le ministre, celui de la formation professionnelle et de l'éducation nationale notamment.

Ce n'est en effet que par une action volontaire et conjuguée sur les faits mais aussi sur les mentalités que notre société progressera. Et je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous ayez cette préoccupation à l'esprit.

Je voudrais, en terminant, évoquer un aspect du chômage qui concerne les personnes de plus de cinquante-cinq ans, hommes et femmes qui, ne bénéficiant ni de la garantie de ressources ni de la préretraite, se trouvent souvent dans une situation dramatique : l'accès aux stages leur est très fréquemment refusé, ils ne trouvent aucun emploi...

M. Alain Bonnet. Hélas !

Mme Ghislaine Toutain. ...alors que nombre d'entre eux ont encore des charges de famille. Quelle est la position du ministère à leur égard ?

La tâche qui vous attend est lourde. Les Français attachent à la réussite de l'expérience qui est engagée une extrême importance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Schiffler.

M. Nicolas Schiffler. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du budget de l'emploi me fournit l'occasion de rappeler l'effort consenti en faveur des contrats de solidarité, puisque le chapitre 44-74 se voit doter d'un crédit de 2 440 millions de francs. Ce crédit correspond à l'incidence en 1983 de la tranche de 1982 de 85 000 préretraites-démissions et de 10 000 préretraites progressives, et au financement en 1983 d'une nouvelle tranche de 95 000 préretraites.

Par ailleurs, un montant de 470 millions de francs est inscrit aux charges communes pour financer 20 000 nouveaux contrats de solidarité comportant une réduction de la durée du travail et l'incidence en 1983 de 20 000 contrats conclus en 1982.

Cela dit, je voudrais appeler votre attention sur le problème de la réduction du temps de travail dans la sidérurgie que je connais parfaitement pour y avoir travaillé pendant vingt-cinq ans, dont plus de quinze années en feu discontinu — les « trois huit » — et parfois de nuit. Le travail posté dans la sidérurgie n'est pas le seul élément de sa pénibilité. Il faut ajouter les conditions d'exploitation des aciéries, des laminaires, des coulées continues, dans une atmosphère de chaleur, de bruit, de poussière et toutes les autres nuisances inhérentes à l'acier liquide.

Les sidérurgistes vieillissent prématurément et sont difficiles à reclasser après vingt à vingt-cinq années de travail posté en arrière, au laminoir, à la coulée continue ou à la forge. Le taux de longévité des sidérurgistes est certainement un des plus bas de notre pays. Aussi serait-il souhaitable qu'une impulsion soit donnée pour accélérer la mise en œuvre de la cinquième équipe et des trente-trois heures trente-six en feu continu ainsi que des trente-cinq heures dans des délais plus rapprochés pour les travailleurs de la sidérurgie en discontinu qui font les « trois huit ».

Lors de la présentation de votre projet de budget devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, monsieur le ministre, j'ai appelé votre attention sur ce sujet. J'espère que les deux groupes Usinor et Sacilor s'orienteront rapidement dans cette voie tout en étant attaché au principe suivant lequel des accords peuvent être conclus autant sur l'aspect positif des conditions de travail que sur la durée du travail et les salaires.

La durée légale du travail ne sera donc pas modifiée dans les dix-huit mois qui viennent, cela n'enlevant en rien aux prérogatives des partenaires sociaux qui, partout où cela sera possible, compte tenu de la branche industrielle concernée, pourront essayer d'obtenir plus rapidement une réduction du temps de travail.

Je veux aussi réaffirmer ma conviction profonde qu'une place prépondérante doit être donnée à la négociation, à l'accord d'entreprise, aux conventions, aux contrats de solidarité. Ces négociations, à l'initiative de l'un des partenaires sociaux, peuvent être conduites au niveau du groupe, de l'usine ou de l'atelier en fonction de la réalité des productions, des conditions de travail et de rémunération des salariés.

L'engagement pris en vue d'une accélération du rythme des réductions d'horaires pour les travailleurs postés en continu ou discontinu doit trouver une issue concrète avant la fin de 1983. Sa mise en œuvre devra raisonnablement conduire à la cinquième équipe et aux trente-trois heures trente-six dans les délais fixés et nécessitera un calendrier de négociations mis en place rapidement dans le secteur de la sidérurgie.

Toutes ces mesures, une fois prises, se traduiront par des économies directes de coût social, ne serait-ce que par l'amélioration des conditions de travail et par la diminution du nombre d'accidents du travail. Le chapitre 44-72 « Aide C.E.C.A.-sidérurgie », doté d'un crédit de 864 090 000 de francs peut servir pour partie au financement de la convention générale de protection sociale dans la sidérurgie et à une programmation plus rapide de la réduction du temps de travail.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous serez sensible à mes remarques sur ce problème essentiel qui a une incidence sur l'emploi. Soyez assuré que je voterai le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui, tout en étant convaincu que des efforts seront encore nécessaires dans ce domaine.

Travailler moins et mieux, pouvoir prendre sa retraite plus tôt, lorsque l'on a accompli, dès le plus jeune âge, des travaux particulièrement pénibles, ou réduire progressivement son activité pour éviter une coupure trop brutale sont autant d'ouvertures vers une plus grande justice sociale dont toute la société

ne peut que bénéficier. Car, pour être durables, progrès social et progrès économique doivent aller de pair. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Eliane Provost.

Mme Eliane Provost. Les résultats significatifs qui ont été obtenus dans la lutte prioritaire que mène le Gouvernement pour l'emploi méritent d'être connus de tous.

Si la progression annuelle du nombre des chômeurs était de 25 p. 100 en juin 1981, le rythme était descendu à 15 p. 100 en juin 1982 et est actuellement inférieur à 9 p. 100. Aussi, est-ce à juste titre, monsieur le ministre, que, dans le cadre des actions conduites par le Gouvernement, vous tenez à faire une place particulière aux actions de formation destinées aux adultes. En réponse à leurs demandes et aux besoins présents et à venir, l'A.F.P.A., l'association nationale pour la formation des adultes, est un service public placé sous la tutelle du ministère de l'emploi. Il représente l'organisme essentiel de la formation des adultes dont les missions, déjà anciennes, sont en pleine évolution.

M. Alain Bonnet. Avec l'arrivée de M. Jacques Blanc, enfin un opposant !

Mme Ghislaine Toutain. On vous attendait, monsieur Jacques Blanc !

Mme Eliane Provost. Médecin du travail à l'A.F.P.A. de Caen jusqu'en 1981, j'ai pu vivre l'apparition de ces nécessités nouvelles. Jusqu'en 1974, le rôle de l'A.F.P.A. consistait essentiellement à mettre en place un ensemble de stages traditionnels, orientés vers le bâtiment et les métiers des métaux, assurant le plus souvent à des jeunes sans formation la possibilité d'acquiescer une qualification après dix-sept ans et permettant la reconversion d'adultes plus âgés, particulièrement d'origine rurale. Enfin, c'était une solution accessible à une certaine catégorie de handicapés adressés aux centres F.P.A. par la commission départementale d'orientation des infirmes, la C.D.O.I., remplacée depuis par les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, les Cotorep. Pour tous ces candidats, le délai d'attente était très court et l'emploi assuré à la sortie. Les promesses d'embauche en cours de stage n'étaient pas rares, les employeurs se présentant le jour de l'examen.

Cette situation qui paraissait stable et immuable s'est trouvée bouleversée par l'augmentation des demandes qui elles-mêmes évoluaient. En effet, sortaient à ce moment des C.E.S. des jeunes de seize ans au bagage scolaire réduit, à la lecture parfois hésitante pour lesquels des stages d'initiation à la vie industrielle — les stages I.V.I. — et des stages préparatoires aux jeunes demandeurs d'emplois — les stages P.J.D.E. — étaient

Ces stages de trois mois permettaient une observation par une équipe composée d'animateurs, du psychologue et du médecin du travail. Ils tentaient d'assurer un complément de formation scolaire et constituaient le premier contact avec le monde du travail. Cette orientation en continue tendait à assurer le passage vers un stage de formation classique. Nous tenons, monsieur le ministre, à ce que se poursuive et s'étende ce type de stages, même s'ils ne sont pas prestigieux.

Dans le cadre du congé-formation que permettait la loi du 17 juillet 1978 relative à la formation continue, l'A.F.P.A. a également assuré et continue d'assurer deux types de stages pour des candidats conservant leur emploi dans l'entreprise d'origine. Les uns suivent un stage classique de formation débouchant sur un C.A.P., les autres un stage d'adaptation courte dont la durée est déterminée par les besoins de chacun et permettant une remise à niveau nécessitée par l'évolution de leur poste de travail. Ces stages étant effectués dans le cadre de la formation continue, la participation financière de l'employeur est sollicitée.

Mais la nécessité de diversifier ces formations et de les rendre plus performantes est devenue un besoin aigu qu'imposent les débouchés offerts par les techniques d'avenir — électronique, informatique, robotique — et cela justifie amplement les investissements qui leur sont destinés.

De même, il faut continuer à répondre à l'évolution des postes face aux formations actives, et je pense en particulier à l'information des formations du tertiaire.

Ne nous cachons pas le risque important de voir l'A.F.P.A. devenir une sorte de grande école pour adultes n'offrant plus de solutions aux candidats les plus fragiles, ceux qui possèdent le moins de ressources culturelles et le moins de potentiel personnel pour s'adapter.

N'oublions pas que, face à ces nouveaux stages au profil séduisant et aux débouchés alléchants, la demande provient toujours, aussi nombreuse et encore plus insistante du fait de la crise, de gens démunis. C'est le fait d'O.S., de sous-qualifiés, des femmes au bagage scolaire insuffisant et des handicapés pour lesquels l'addition de divers handicaps rend l'accès difficile aux stages.

N'oublions pas non plus que de très nombreux candidats n'ont pas la base scolaire correspondant au B.E.P.C. ou à la quatrième. Cela pose un problème pédagogique énorme dont la solution doit apparaître explicitement comme l'une des missions de l'A.F.P.A., service public au service de tous.

Tous ces candidats se retrouveront sans doute au détour de l'action que vous avez lancée le 4 octobre en faveur des demandeurs d'emploi chômeurs depuis plus d'un an, action qui tend à assurer le recensement qui permettra leur accueil et la recherche des solutions.

Cette opération a pour objet de contribuer à assurer une meilleure adéquation entre les offres et les demandes d'emploi. Chaque demandeur d'emploi inscrit à l'A.N.P.E. depuis plus d'un an sera reçu par l'un des prospecteurs-placiers de l'agence qui déterminera s'il y a une possibilité de l'adresser directement à un employeur ou bien s'il y a une nécessité de conduire une action d'évaluation, d'orientation ou de formation.

Les demandeurs d'emploi de longue durée se sentent de plus en plus marginalisés, et il est nécessaire de leur apporter des solutions techniques appropriées : sessions d'orientation approfondies où les demandeurs d'emploi regroupés récupèrent un certain dynamisme grâce à un soutien psychologique, journées d'évaluation, journées de technique de recherche d'emploi où ils apprendront à rédiger un curriculum vitae, par exemple.

M. le président. Veuillez conclure, madame Provost.

Mme Eliane Provost. Je termine, monsieur le président.

Face à l'ensemble de ces problèmes, les moyens de l'A.F.P.A. doivent être renforcés considérablement. Si, actuellement, 90 000 stagiaires sont formés, la durée de l'attente dépasse souvent deux ans, ce qui constitue un gâchis humain insupportable. Le renforcement des moyens de l'A.F.P.A. face au retard accumulé est un impératif auquel vous voulez répondre, monsieur le ministre. De même, il faut tenir compte de la nécessité d'adapter le contenu des stages à la réalité de l'économie et d'améliorer la cohésion des actions de l'A.F.P.A. et de l'A.N.P.E.

Les moyens matériels à mettre en œuvre sont considérables, mais il est à mes yeux tout aussi prioritaire de définir les besoins des populations candidates à ces stages. C'est l'autre volet indispensable à prendre en compte pour une lutte efficace contre le chômage, lutte de libération des hommes au travers de l'économie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Marc Massion.

M. Marc Massion. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les contrats de solidarité constituent depuis bientôt un an, un élément original et efficace de la lutte menée par le Gouvernement pour le maintien et la création d'emplois.

Ces mesures couvrent un champ très vaste des activités professionnelles, tant dans le secteur public que privé. Des modalités particulières sont prévues pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

Trois possibilités sont offertes : aide à la diminution de la durée du travail, aide au départ en préretraite-démision, aide au départ en préretraite progressive.

Selon le dernier bilan que vous avez présenté, monsieur le ministre, 187 000 emplois sont susceptibles d'être créés ou libérés dans le cadre de ces différentes formules, et ce résultat dépasse les prévisions initiales. Nous nous en réjouissons, et personne ne devrait contester le caractère très positif de cette action gouvernementale. Pourtant, l'opposition a cru bon d'accueillir par des sarcasmes le bilan que vous présentiez récemment devant notre assemblée, en réponse à une question d'actualité posée par l'un de nos collègues.

Sur une question aussi importante pour notre pays, aussi grave en particulier sur le plan humain, on serait en droit d'attendre plus d'attention et de retenue, d'autant qu'on ne peut douter que, si le 10 mai 1981 n'avait vu la victoire de François Mitterrand, suivie en juin par l'élection d'une majorité de gauche, ce n'est pas de 187 000 emplois maintenus ou créés dont il serait question aujourd'hui, mais de 187 000 chômeurs supplémentaires.

M. Jacques Blanc. Qu'en savez-vous ? Il ne faut pas dire des choses pareilles !

M. Marc Massion. Dans le détail des données statistiques de ce bilan, quelques chiffres ou constatations doivent toutefois retenir notre attention.

Ainsi, 4,5 p. 100 des contrats portent uniquement sur des mesures tendant à la réduction du temps de travail et prévoient 12 000 embauches sur les 187 000 emplois que j'évoquais à l'instant, et cela essentiellement dans les entreprises du secteur tertiaire ou dans les collectivités locales, alors que, dans l'industrie, ce sont surtout des contrats portant sur la préretraite qui ont été signés.

Par ailleurs, si l'on rapporte les éléments statistiques à la taille des entreprises, à l'exception des contrats signés avec des groupes de dimension nationale, il est intéressant de noter que la majorité des contrats concernent des entreprises employant moins de cinquante salariés, parfois même de très petites entreprises où ils ne portent que sur un seul emploi. Mais un emploi créé, c'est déjà une victoire sur le chômage.

Enfin, dernière remarque, certains employeurs n'ont pas manqué de faire suivre la signature de contrats par des restructurations entre les établissements constituant l'entreprise, puisque c'est au niveau de l'entreprise qu'étaient signés les contrats. Ces restructurations, le plus souvent effectuées sans concertation avec les syndicats, ont été dans la plupart des cas mal acceptées par les travailleurs.

Le résultat global est donc très satisfaisant, même si les effets ne sont encore que partiellement ressentis. Mais la disproportion est trop élevée entre les formules proposées. Tout en conservant le principe, disons la philosophie des contrats de solidarité, en tirant la leçon de l'application des mesures décidées en janvier dernier que je viens de rappeler brièvement, il convient d'adapter et de préciser les objectifs, la procédure et le financement.

C'est ce que vous nous proposez pour 1983, monsieur le ministre, en centrant plus particulièrement votre action sur la diminution du temps du travail, plus précisément dans le secteur industriel, les conditions fixées aux entreprises étant modulées selon les secteurs d'activité, et en offrant une possibilité de financement plus rapide. C'est bien sûr sur ce plan qu'il faut porter tous nos efforts. Nous sommes en effet persuadés que le partage du temps de travail, tout en préservant la quantité et la qualité de la production par une meilleure utilisation de l'outil de travail, est une arme essentielle dans la lutte pour l'emploi.

Vous avez fixé le cadre de la négociation entre l'entreprise et la puissance publique selon un système simple, efficace, qui substitue la prime à l'exonération des taxes patronales. Mais cette phase finale du contrat de solidarité doit être normalement et nécessairement précédée de la discussion entre les partenaires sociaux au sein même de l'entreprise, discussion souvent difficile, due autant, je crois, à un comportement très ancien du patronat qu'à une tradition syndicale, et dont les effets conjugués aboutissent souvent à une situation de conflit.

Dans ces conditions, et pour permettre à des situations parfois gelées de se débloquent, ne serait-il pas possible de revoir ou de réactualiser le rôle des comités locaux de l'emploi, qui, jusqu'à maintenant, et tout au moins pour l'expérience que j'en ai à propos des contrats de solidarité, ont fonctionné plus comme des chambres d'enregistrement que comme une structure de concertation ?

Pour parvenir à un accord, c'est-à-dire à un compromis acceptable par tous, qui se traduise par la signature d'un contrat de solidarité, et donc par une victoire sur le chômage, aucune piste ne peut être négligée. Un débat au sein d'un tel comité de l'emploi peut être riche d'enseignements pour une branche d'activité, une entreprise. Le repli frileux sur un secteur, une usine, n'est plus de mise, et la communication ne peut être que fructueuse. Toutefois, cette démarche n'a de chance d'aboutir que si le patronat accepte une meilleure transparence du fonctionnement des entreprises.

Ce nouveau contrat de solidarité tendant à la réduction du temps de travail vient compléter l'arsenal de mesures décidées par le Gouvernement dans la lutte énergique qu'il mène pour l'emploi, tranchant ainsi avec l'impuissance des gouvernements précédents à imaginer et à proposer.

Dans la perspective de cet objectif prioritaire qui nous est commun, toutes les énergies des acteurs concernés par cette nouvelle démarche économique et sociale doivent être mobilisées. Nul doute que le Gouvernement ne s'y emploie, et nous le soutiendrons sans défaillance.

Mais cet effort doit être relayé sur le terrain par les élus de la majorité, en liaison avec les partenaires sociaux et, en particulier, dans les régions où l'opposition nationale, majoritaire localement, n'empêche que timidement l'application des décisions du Gouvernement.

Dans cette action aussi, monsieur le ministre, vous pouvez compter sur votre majorité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fleury.

M. Jacques Fleury. Monsieur le ministre, mes chers collègues de la majorité, mon cher collègue de l'opposition (sourires), abaissement de la durée légale du travail, instauration de la cinquième semaine de congé payé, limitation du recours aux heures supplémentaires, renforcement du mécanisme de repos compensatoire, voilà des dispositions qui, parmi d'autres, ont permis depuis un an de contenir la poussée du chômage.

Il est sans doute difficile d'apprécier précisément l'impact de cette politique sur l'emploi, mais il faut bien constater que ces mesures, conjuguées avec la mise en place des contrats de solidarité, ont permis à notre pays, quasiment seul parmi les pays industrialisés, de stabiliser le nombre de ses chômeurs et d'empêcher, en tout cas, la flambée du chômage que l'on constate chez nos voisins. Du point de vue de l'emploi, c'est donc un élément sérieusement positif à mettre à l'actif du Gouvernement.

J'ajouterai, car c'est un aspect trop souvent négligé, que la diminution de la durée du travail, sous toutes ses formes, constitue une avancée sociale remarquable. Je ne ferai que rappeler qu'en un an la durée moyenne hebdomadaire du travail a connu sa plus forte réduction depuis la guerre.

Les contrats de solidarité commencent à donner leurs premiers résultats. Dans une commune comme la mienne — 7 000 habitants, 300 chômeurs — ils ont permis de dégager une bonne soixantaine d'emplois. C'est appréciable. Et c'est apprécié par ceux qui, conscients d'accomplir un geste de solidarité qui n'a rien de symbolique, estiment également positif, après une longue vie de travail, de goûter au temps libre retrouvé.

Mais nous savons, monsieur le ministre, que l'essentiel des contrats de solidarité a porté sur la préretraite démission. Si cette formule est attractive, si elle permet à terme une réorganisation, un rajeunissement des entreprises, elle est également coûteuse pour la collectivité et, surtout, elle ne permet pas de tirer tout le parti possible de l'effort financier consenti par la nation.

C'est pourquoi vous orientez à juste titre votre politique vers la mise en œuvre de nouveaux contrats de solidarité prioritairement orientés vers la réduction hebdomadaire de la durée du travail. Il s'agit d'atteindre, par la concertation et la décentralisation, l'objectif des trente-cinq heures.

Il s'agit d'encourager des solutions qui ne se bornent pas à provoquer passivement l'embauche par la simple réduction du temps de travail, mais au contraire, et de façon dynamique, conduisent les entreprises à tirer le meilleur parti d'une forte réduction de la durée du travail pour multiplier les efforts d'utilisation des capacités productives, pour réorganiser le processus de production et induire un dynamisme nouveau de notre économie.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'approuve pleinement cette nouvelle orientation des contrats de solidarité.

Mais toute politique comporte sa part d'inconvénients et de risques, et je voudrais appeler votre attention sur trois points.

D'abord, si je comprends bien le choix de la concertation pour la recherche de la diminution de la durée du travail, car elle permet une meilleure adaptation des solutions aux problèmes des entreprises, cette discussion implique l'existence de partenaires sociaux organisés. Si ces partenaires existent dans les grandes entreprises industrielles, ils sont rares dans les petites entreprises, dans le petit commerce, l'artisanat, l'agriculture.

C'est pourquoi on peut craindre que le progrès social que constitue la diminution du temps de travail, que les progrès de la lutte contre le chômage, laissent de côté une partie importante des acteurs de la vie économique, créant ainsi un déséquilibre entre les travailleurs qui serait ressenti bien naturellement comme injuste.

Le deuxième point sur lequel je voudrais appeler votre attention est le douloureux problème des chômeurs de longue durée et parmi eux des chômeurs âgés de plus de cinquante-cinq ans. Chacun connaît leur désespérance. Chacun comprend que ces chômeurs, et particulièrement ceux qui ont cotisé plus de trente-sept ans et demi, ressentent comme une injustice le fait de ne pas pouvoir accéder à la préretraite. Le secteur privé ne leur offre guère de chance de retrouver un emploi. C'est pourquoi, parmi les solutions envisageables, je vous demande, monsieur le ministre, s'il n'est pas possible de faciliter par des aides spéciales et une législation adaptée, leur embauche dans les collectivités locales qui n'ont pas les mêmes critères d'embauche que le secteur privé ?

Enfin, je voudrais rappeler que l'effort de solidarité qui est demandé à tous sera d'autant mieux accepté par les travailleurs qu'ils auront la certitude que les abus des faux chômeurs seront convenablement traqués. J'approuve, monsieur le ministre, que vous ayez pris des dispositions à cet égard. En revanche, il ne faudrait pas que les dispositions de contrôle se traduisent par une pénalisation pour ceux qui ont réellement besoin d'aide. Nous vivons chaque jour ces contradictions, et je pense plus particulièrement à des exemples propres au travail saisonnier. Nous connaissons bien nos populations, monsieur le ministre, et c'est pourquoi je vous demande s'il n'est pas possible de mettre en place un système de contrôle associant, comme dans le cadre des commissions d'aide sociale, des élus et des travailleurs sociaux qui connaissent bien les cas particuliers ?

Dans cette période difficile, s'il faut éliminer les abus, la machine administrative ne doit pas écraser ceux qui sont réellement dans le besoin. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. L'année dernière, M. le Premier ministre, dans un discours important à l'Assemblée nationale, avait demandé une véritable mobilisation générale du pays contre le chômage. Il avait alors déclaré : « Lutter contre le chômage doit être l'objectif premier des syndicalistes lorsqu'ils négocient, des patrons lorsqu'ils investissent, des élus lorsqu'ils gèrent leur collectivité. »

Pour favoriser cette mobilisation, il avait demandé que se mettent en place des comités locaux de l'emploi associant d'une manière volontaire les élus, les syndicalistes et les employeurs.

Un peu partout, souvent à l'initiative des élus nationaux ou communaux, en particulier de la majorité, des comités locaux ont vu le jour, parfois au niveau des communes ou des cantons, le plus souvent sur un bassin d'emploi.

Il est bon de faire le point sur cette initiative qui a suscité beaucoup de bonne volonté et d'espoir. Il convient surtout, monsieur le ministre, de lui donner maintenant un cadre plus rigoureux, de soutenir sa forme la plus efficace et de régler un certain nombre de problèmes consécutifs à son activité.

Je suis moi-même président d'un comité local de l'emploi regroupant les communes intéressées par le bassin d'emploi de Mantes-la-Jolie. Ce comité fonctionne depuis maintenant un an et, à partir de son expérience, il m'est possible, monsieur le ministre, de vous poser certaines questions.

Comme le souligne Mme Loefer dans son rapport, il existe plus de 250 comités locaux de l'emploi en France. Sont considérés comme comités reconnus par vos services ceux qui ont une activité régulière et qui comprennent une représentation tripartite équilibrée des élus et des partenaires sociaux à l'intérieur d'un bassin d'emploi.

L'expérience d'une année montre, en effet, que l'existence d'un comité de l'emploi uniquement sur une commune de petite ou de moyenne importance n'est pas satisfaisante, la multiplication de comités de communes dans une même région posant des problèmes réels aux responsables de structures comme l'A.N.P.E., l'A.F.P.A., les chambres consulaires, les syndicats ou les groupements d'employeurs. Pour être valable et efficace, le comité local de l'emploi doit donc correspondre à un bassin économique précis.

Dans mon comité, nous avions prévu trois groupes de travail correspondant à trois priorités locales et nationales.

Nous avons créé une commission chargée de l'application des mesures gouvernementales en faveur de l'emploi — emplois d'initiative locale, contrats de solidarité, etc. Cette commission a permis de faire connaître aux trois collèges les détails et l'esprit des mesures gouvernementales. Elle a aussi permis la signature de plusieurs contrats de solidarité. Mais, monsieur le ministre, il faudrait convaincre l'administration et les divers services intéressés par la question de ne pas oublier les comités locaux de l'emploi lorsque de nouvelles mesures sont prises. Ces comités doivent être réellement considérés comme des partenaires importants et privilégiés. Nous avons eu un peu trop souvent l'impression d'être laissés à notre propre initiative, sans disposer de tous les moyens nécessaires.

Un autre groupe de travail de mon comité s'est penché sur le devenir économique et industriel de la région. Il a eu quelques difficultés pour déboucher sur des analyses précises ou sur des actions concrètes. Une présence en tant que telle lors d'une foire exposition a permis de sensibiliser le public et les industriels aux atouts d'une région. Mais il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin dans ce domaine.

Monsieur le ministre, si vous considérez que les comités locaux de l'emploi sont utiles pour la défense des équilibres régionaux, pourquoi ne pas les solliciter directement pour la préparation du IX^e Plan dans chaque bassin d'emploi ? Pourquoi ne pas les aider en prévoyant dans chaque région, dans chaque département des structures techniques capables de les épauler dans l'organisation de projets ou dans le « feelage » de certains dossiers ?

Un troisième groupe s'est intéressé à la formation professionnelle. Il a accompli un travail considérable et, en liaison avec une mission locale, il a mis en place le plan d'insertion des jeunes de seize à dix-huit ans. Sur le fond, il commence à remettre en question le décalage existant entre la formation professionnelle et les besoins actuels et à venir de la région. Là encore, monsieur le ministre, pourquoi les comités locaux de l'emploi ne pourraient-ils pas participer à la mise en programme des futures installations scolaires pour les dix années à venir ?

Il était utile, j'en conviens, que pendant un an les comités locaux de l'emploi fassent l'apprentissage libre de ces rapports

nouveaux et constructifs entre partenaires sociaux et élus qui n'avaient guère l'habitude de se rencontrer et de travailler ensemble. Le bilan est donc positif.

Mais, aujourd'hui, il faut aller plus loin, en donnant un cadre plus précis aux activités des comités locaux de l'emploi, en leur reconnaissant une identité juridique et administrative, en les associant étroitement aux efforts du Gouvernement dans l'élaboration du Plan, dans la mise en place de la politique industrielle et scolaire de notre pays.

Pour terminer, monsieur le ministre, je voudrais de nouveau appeler votre attention sur la nécessité de donner des moyens réels aux représentants des salariés pour qu'ils puissent participer aux travaux des comités locaux de l'emploi. Actuellement, ils utilisent leurs heures de délégué pour participer aux différentes réunions de ces comités, ce qui les empêche de se mobiliser comme ils le souhaiteraient au sein de ces comités. Nous espérons que vous pourrez régler cette question assez vite.

En conclusion, monsieur le ministre, avec les comités locaux vous disposez d'un outil de lutte intéressant pour l'emploi. Ils sont à votre disposition pour cette mobilisation que vous souhaitez. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, je dois d'abord excuser notre collègue Georges Delfosse qui devait intervenir au nom du groupe U.D.F., mais qui a été retenu dans sa circonscription.

Au cimetière des illusions perdues, l'emploi a, hélas, une fosse très profonde !

M. Alain Bonnet. Nous voilà déjà au cimetière !

M. Jacques Blanc. Oh ! je le constate avec tristesse, monsieur le ministre. Après tout, durant la campagne électorale de 1981, nombre de Français pouvaient regretter que le problème majeur de l'emploi n'ait pas été résolu, et Dieu sait si le candidat Mitterrand avait fait des promesses mirobolantes : on avait, paraît-il, des solutions dans la poche ! Franchement, je me suis moi-même interrogé : si jamais ils avaient trouvé la solution miracle ? Et puis, peut-être n'avions-nous pas toujours su parler de l'emploi avec assez de sensibilité.

Pourtant, je vous le dis en toute sincérité, ce problème a toujours été au cœur de nos préoccupations, et c'est pour essayer d'y apporter la solution la plus réaliste et la plus efficace que nous nous sommes gardés parfois de déclarations fracassantes. Toute la politique conduite par le gouvernement précédent avait pour but de le résoudre, de le résoudre vraiment, non pas de colmater provisoirement une brèche, mais de permettre réellement aux jeunes de ce pays de trouver un emploi sûr et stable.

Au lendemain du 10 mai 1981, nous avons entendu de grandes déclarations lyriques, bientôt suivies de nombreuses propositions. Quelquefois, c'étaient des propositions que nous connaissions bien.

M. Alain Bonnet. Mais que vous n'aviez pas faites !

M. Jacques Blanc. Ainsi, vous avez débaptisé les pactes pour l'emploi pour en faire le « plan Avenir-Jeunes ». Mais peu importe ; ce qui compte pour nous, c'est le résultat et non la satisfaction du moment.

D'ailleurs, si certaines des mesures que nous avions prévues ont été reprises, il est vrai que l'on vous doit quelques innovations, comme les contrats de solidarité. Vous avez cru aussi que la réduction du temps de travail pourrait déboucher sur une solution au problème de l'emploi. Vous avez encore essayé d'insérer des comités locaux. Bref, vous avez fait du bruit !

M. Claude Wilquin. Ce sont des actes ! On cherche encore les vôtres !

M. Jacques Blanc. Mais j'ai bien peur que vous ne soyez passés à côté de la réalité du problème de l'emploi car où sont donc vos résultats, messieurs ? *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Je ne reprendrai pas les chiffres...

M. Alain Bonnet. Méditez plutôt les vôtres !

M. Jacques Blanc. ... mais on nous avait annoncé qu'on ne dépasserait pas deux millions de demandeurs d'emploi. Hélas ! on les a dépassés, et même en modifiant certaines conditions d'inscription. Quel est l'intérêt, par exemple, de la catégorie des « chômeurs partiels totaux », que vous avez créée, si ce n'est que les chômeurs qu'elle recouvre ne figurent plus dans les statistiques, alors qu'ils y figuraient autrefois. Mais je ne ferai pas de procès d'intention...

Mme Muguette Jacquaint. Vous seriez mal placé !

M. Jacques Blanc. Je vous poserai simplement une question, monsieur le ministre : combien d'emplois directement productifs, donc d'actifs supplémentaires, ont été créés depuis le mois de mai 1981 ?

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. 110 000 !

M. Jacques Blanc. Voilà le vrai problème ! Chacun sait, en effet, que l'augmentation permanente des charges qui pèsent sur les entreprises, qu'elles soient industrielles, commerciales ou artisanales, constitue un frein à l'emploi. Chacun sait que tout emploi qui n'est pas directement productif, même s'il apporte une solution à un moment donné, va freiner, peut-être condamner, la création d'emplois de demain.

Il ne faut pas oublier que, jusqu'au 10 mai 1981, le solde des emplois productifs avait toujours été positif. Bien sûr, le nombre de demandeurs d'emploi augmentait ; bien sûr, certains emplois disparaissaient ; mais, pour les emplois directement productifs, les créations l'ont toujours emporté sur les disparitions. Malgré les difficultés de l'heure, l'avenir était donc assuré.

M. Alain Bonnet. Pas le vôtre !

M. Bernard Schreiner. Allons donc ! Vous étiez les fossoyeurs de l'entreprise !

M. Jacques Blanc. Or je crains, monsieur le ministre, que vous ne sacrifiiez l'avenir au présent. Vous avez certes créé quelques emplois dans la fonction publique et auprès des collectivités locales. Mais, pour tous ceux qui produisent, ils constitueront une charge supplémentaire.

Or votre objectif, ou plutôt notre objectif, car, dans le domaine de l'emploi, il ne doit pas y avoir de barrières, nous devons, tous ensemble, essayer de répondre à l'angoisse des jeunes et des familles... (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Claude Wilquin. Ensemble ? Regardez sur vos bancs, c'est le désert !

M. André Bellon. Voyez combien vous êtes !

M. Jacques Blanc. C'est à cause des changements continuels de l'ordre du jour, qui rendent notre tâche de plus en plus compliquée. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Et puis, de toute façon, vous ne nous écoutez jamais. Alors je parle au nom de mes collègues, et je suis sûr de traduire leur sentiment...

M. Louis Moulinet. Ils ne peuvent pas vous démentir !

M. Jacques Blanc. ... lorsque j'affirme que nous sommes prêts, pour notre part, à apporter toute notre contribution pour que ça marche !

M. Claude Wilquin. C'est le symbole de votre politique : vous parlez dans le désert !

M. Jacques Blanc. Mais puisque vos solutions, hélas ! ne marchent pas, laissez-nous au moins parler, monsieur le ministre.

Plusieurs députés socialistes. Calmez-vous !

M. Jacques Blanc. Nous avons tout de même le droit de mettre autant de passion que vous à traiter le problème de l'emploi ! Quand je tiens une permanence dans ma circonscription et que de plus en plus de jeunes filles, de jeunes gens ou de moins jeunes viennent me voir parce qu'ils sont à la recherche d'un emploi, vous croyez que cela ne me prend pas aux tripes, moi aussi ?

Mme Muguette Jacquaint. C'est hier qu'il aurait fallu œuvrer pour eux !

M. Jacques Blanc. Je ne soupçonne pas vos intentions mais, si cela ne marche pas, il faut se demander pourquoi et essayer autre chose.

M. Jean Le Garrec, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi. Je vous répondrai, monsieur Blanc.

M. Jacques Blanc. J'espère bien, monsieur le ministre, c'est pour cela que je vous interroge.

Pourquoi cela ne marche pas ? Parce que la politique économique va en sens inverse de ce qu'il faudrait faire. Je suis d'accord pour la cinquième semaine de congés payés.

Plusieurs députés socialistes et communistes. Alors, pourquoi ne pas l'avoir instituée ?

M. Jacques Blanc. Mais il fallait la mettre en œuvre avec moins de rigidité. Chaque fois que vous imposez des rigidités supplémentaires aux entreprises — et Dieu sait que vous avez resserré le carcan — vous condamnez l'emploi, chaque fois que vous découragez, le commerçant ou l'artisan...

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jacques Blanc. Je vous en prie... mais mon temps de parole sera augmenté d'autant !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Vous avez évoqué les emplois industriels, mais j'ai là un tableau qui le prouve : entre 1975 et 1981, quand vos amis étaient au pouvoir, un million d'emplois industriels ont été perdus.

M. Jacques Blanc. Mais combien ont été créés ? Plus d'un million, mais vous oubliez de le dire !

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. En 1982, pour la première fois depuis dix ans, 110 000 emplois industriels ont été créés. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Jacques Blanc. Pour les emplois industriels, les créations l'ont toujours emporté sur les disparitions. (*Dénégations sur les bancs des socialistes.*)

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Non, vous confondez avec le secteur tertiaire !

M. Jacques Blanc. Je vous donnerai les chiffres, monsieur le rapporteur.

Ainsi, monsieur le ministre, votre politique économique générale va en sens inverse de ce qu'il faudrait faire. Vous enfermez les entreprises dans des rigidités, vous créez des complications supplémentaires, vous découragez l'esprit d'initiative et d'entreprise. Or c'est à partir de l'esprit d'initiative et d'entreprise que l'on peut espérer créer des emplois, en particulier dans le tissu rural où nombre de petits chefs d'entreprises artisanales seraient prêts à le faire.

Quant aux nationalisations, qui devaient être la solution miracle, elles ont condamné l'emploi. Je peux vous citer des cas précis de nationalisations qui ont abouti à des suppressions d'emplois, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de la sous-traitance.

M. Alain Bonnet. Des exemples !

M. François Loncle. Lesquelles ?

M. Jacques Blanc. Je le répéterai autant de fois qu'il le faudra : votre politique générale va en sens inverse de ce qu'il faudrait faire. Je ne soupçonne pas vos intentions, mais je constate que cela ne marche pas. Ne croyez pas que je m'en réjouisse !

M. André Bellon. Un peu tout de même !

M. Jacques Blanc. Je souhaiterais que les comités locaux ne soient pas surtout des tribunes servant à faire renaître des conflits.

M. Bernard Schreiner. Vous les connaissez mal !

M. Jacques Blanc. Or il faut retrousser ses manches ! Il faut que chacun fasse confiance à l'autre !

Quand vous montrez du doigt les chefs d'entreprise, quand vous en faites des boucs émissaires comme s'ils étaient responsables de l'échec de votre politique, croyez-vous que cela les encourage à créer des emplois ?

Comment voulez-vous que l'on vous fasse crédit après l'affaire des trente-neuf heures ? Ce partage du temps de travail devait s'accompagner d'un partage des revenus. Mais, après un certain nombre d'allées et venues, il n'y a pas eu de partage des revenus ni, pratiquement, de créations d'emplois.

Quant aux contrats de solidarité, vous avez dû inventer une nouvelle formule...

M. Alain Bonnet. Nous avons l'esprit inventif, nous !

M. Jacques Blanc. ... parce que, entre nous, cette opération n'a pas rencontré un succès merveilleux.

L'encouragement à la création d'emplois d'initiative locale est une idée séduisante. Mais, en tant que maire et conseiller général...

Mme Martine Frachon. Vous êtes donc favorable aux cumuls !

M. Jacques Blanc. ... je puis vous dire que les collectivités locales auront, par la suite, du mal à supporter la charge de ces emplois. Certes, vous les aidez la première année.

M. Claude Wilquin. C'est un bel aveu !

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas une nouveauté, monsieur Wilquin. Autrefois, il existait des emplois dits « d'intérêt public collectif ». J'en avais même dans ma commune.

M. Claude Wilquin. Vous avez de la chance ! Je n'en ai jamais eu dans la mienne !

M. Jacques Blanc. Mais, après la première année, il faudra payer. Je crains que toutes ces charges qui pèseront sur les collectivités locales ne constituent un handicap supplémentaire pour l'emploi.

M. Alain Bonnet. Vous êtes un craintif !

M. Jacques Blanc. Evitez donc de vous gargariser de mots, comme vous l'avez fait pendant trop longtemps, et considérez la réalité des problèmes.

M. Claude Wilquin. Soyez plus persuasif !

M. Jacques Blanc. Revenez sur cette politique économique, sur ce système dans lequel vous vous êtes enfermés.

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Vous voulez que l'on fasse comme en Angleterre ?

M. Jacques Blanc. Alors, de nouvelles perspectives s'ouvriront peut-être, l'évolution démographique aidant.

Ne condamnez pas le tissu économique vivant de ce pays...

M. Bernard Schreiner. Vous l'avez saboté !

M. Jacques Blanc. ... car c'est lui qui générera l'emploi. Ce ne seront pas les collectivités locales mais les entreprises qui gagneront le pari de l'emploi. Eh bien ! si on leur offrait un contexte plus favorable, si l'on mettait en œuvre une nouvelle politique en leur faveur, on pourrait peut-être trouver une solution.

Pour terminer, je dirai quelques mots d'un dossier qui m'est cher...

M. le président. Il faut conclure, monsieur Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. ... celui des travailleurs handicapés, qui avait donné lieu à un débat approfondi ici-même il y a quelques années. Je ne vois pas M. Besson, qui y avait largement participé. En général, je suis frappé de constater que ceux qui, autrefois, parlaient beaucoup de ce sujet, n'en ont presque rien dit aujourd'hui. (Protestations sur les bancs des socialistes.) Sauf quelques députés qui ont été très brefs.

M. Claude Wilquin. Cela fait cinq ans que j'en parle à chaque budget !

M. Jacques Blanc. Où sont les mesures nouvelles ? Vous appliquez simplement la loi contre laquelle vous vous étiez d'ailleurs élevés, tout en la votant. J'en étais le rapporteur et j'en suis fier.

M. Claude Wilquin. On est en train de la modifier, heureusement !

M. Jacques Blanc. Je prétends que, grâce à ce texte, nous avons avancé dans la voie d'une vraie solidarité à l'égard des enfants et des adultes handicapés.

M. Claude Wilquin. On ne peut pas laisser dire cela !

M. Jacques Blanc. J'ai lu dans le rapport qu'il n'y avait guère de changement en ce domaine. Certes, monsieur le ministre, vous avez écrit aux commissaires de la République pour leur demander de favoriser l'accès des travailleurs handicapés à des emplois ordinaires, mais je ne crois pas qu'on puisse attendre un résultat très spectaculaire de cette initiative.

J'aimerais que vous nous indiquiez quelles mesures nouvelles vous pensez mettre en œuvre dans ce domaine. Même s'il s'agit d'aider un secteur problématique dans une période difficile pour l'emploi, nous ne pouvons oublier ceux qui subissent un handicap à la naissance ou qui en sont frappés au cours de leur existence. Là est la vraie solidarité.

M. Bernard Schreiner. Vous n'avez rien fait quand vous étiez au pouvoir !

M. Jacques Blanc. En conclusion, monsieur le ministre, je souhaite qu'au lieu de faire du tintamarre vous vous interrogiez sur les réalités, que vous acceptiez de reconsidérer l'ensemble du système dans lequel vous vous enfermez, pour que tous les élus de ce pays — je dis bien tous — puissent, ensemble, œuvrer à la solution du drame que le chômage représente non seulement pour les jeunes mais pour les familles.

Pour notre part, nous sommes particulièrement sensibles à ce drame mais nous refusons de l'utiliser à des fins partisans. (Rires et protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Bernard Schreiner. C'est pourtant ce que vous faites !

M. Jacques Blanc. Nous ne faisons pas comme vous. Nous n'utilisons pas le chômage à des fins électorales ! Résoudre le drame des familles françaises est notre seule préoccupation.

M. François Loncle. Vous en avez été incapables !

M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial. Sous Giscard, le chômage a doublé !

M. Alain Bonnet. M. Blanc regagne des bancs vides. Quelle tristesse !

M. Claude Wilquin. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Wilquin, M. Jacques Blanc aurait pu vous permettre de l'interrompre, mais il ne l'a pas fait. Je ne puis vous donner la parole maintenant.

M. Claude Wilquin. On en parlera des handicapés, monsieur Blanc, mais surtout pas vous !

M. Jacques Blanc. Vous devriez être fiers de la loi que nous avons votée !

M. le président. Monsieur Jacques Blanc, je vous en prie. Vous aviez déjà dépassé votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi.

M. le ministre chargé de l'emploi. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le problème de l'emploi est trop dramatique pour ne pas en parler sérieusement, calmement et au fond.

Je voudrais auparavant vous remercier, madame et monsieur les rapporteurs, pour la qualité de vos travaux et la précision de vos indications, qui me permettront d'aller directement à l'essentiel.

Pour parler de l'emploi, il faut d'abord situer le problème dans le cadre de la situation économique internationale.

M. Jacques Blanc. Vous découvrez la crise !

M. le ministre chargé de l'emploi. La France démontre bien sa volonté politique, telle qu'elle a été affirmée en maintes occasions par le Président de la République et par le Premier ministre, de mettre l'emploi au centre de ses préoccupations, même si cela doit aller de pair avec une politique de lutte contre l'inflation et de maintien des grands équilibres.

La France est le seul pays qui, aujourd'hui, en Europe, témoigne d'une volonté politique en la matière. Il y a quinze jours, les syndicalistes européens ont quitté le comité permanent de l'emploi, où je représentais le Gouvernement français, en se plaignant du manque de volonté de l'Europe, mais ils ont reconnu que la France était le seul pays à conduire une politique active dans ce domaine.

L'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique ont connu, cette année, une augmentation dramatique du chômage. Par conséquent, même si nos résultats sont insuffisants — et nous le disons — ils restent bien supérieurs à ceux de tous nos partenaires. Nous avons réussi à freiner la progression du chômage. Au lieu de 25 p. 100 ces dernières années, elle est descendue à 9,8 p. 100 de septembre 1981 à septembre 1982 et, sur les trois derniers mois, en données corrigées des variations saisonnières, elle a encore enregistré une légère diminution. Cette tendance est unique en Europe.

Cela n'est pas suffisant, nous le savons. Cela est encourageant, il faut le dire. Ne pas voir cette réalité, monsieur Blanc, c'est méconnaître, ou le problème, ou les chiffres, ou les deux. Je crains fort que, pour vous, ce ne soit les deux.

Il faut aussi situer cette réalité dans le cadre de la situation économique intérieure.

Pour répondre au problème de l'emploi, la première des conditions est la croissance. Le Gouvernement fera et fait déjà tout ce qu'il faut pour dynamiser la croissance. En 1982, c'est la France qui, de tous les pays développés, hormis le Japon, a connu la croissance économique la plus forte.

Donc, le premier enjeu est la croissance, qui suppose un effort sur l'investissement, un effort sur la technologie, un effort sur la recherche.

Mais la croissance est soumise à certaines conditions. Elle dépend de l'équilibre international, des politiques conduites par les autres pays, de l'évolution du système monétaire international, des mouvements erratiques du dollar.

Malheureusement, pour donner à l'emploi sa véritable dimension, il faudrait en France un taux de croissance de 4 p. 100. Sera-t-il possible de l'atteindre en 1983 ? Non ! Les contraintes qui s'y opposent sont de tous ordres : nationales, du fait de l'état dans lequel nous avons trouvé notre industrie, internationales du fait du choix opéré par d'autres pays de sacrifier délibérément l'emploi à la politique anti-inflationniste, à la politique monétaire.

M. Jacques Blanc. Vous découvrez ces contraintes aujourd'hui ? Elles ne sont pourtant pas nouvelles !

M. le ministre chargé de l'emploi. Donc, quels que soient nos efforts, nous ne pouvons espérer une croissance permettant de répondre efficacement à la situation de l'emploi.

Par conséquent, même si nous recherchons la croissance la plus forte possible, il nous faut, à tous les niveaux de l'action gouvernementale, développer une stratégie spécifique de l'emploi et ne pas considérer l'emploi comme la simple conséquence d'une approche purement économique, pour se contenter ensuite de gérer socialement le chômage, comme on l'a fait ces dernières années. Il nous faut développer une approche micro-économique du problème de l'emploi, dont nous savons d'ailleurs qu'elle aura aussi des conséquences sur l'approche macro-économique et sur notre capacité de croissance.

Tel est le choix fait par le Gouvernement. Il est clair et précis et, les derniers chiffres le démontrent, il ne manque pas d'efficacité. Pour la première fois depuis 1974, l'emploi productif est en croissance en France. L'emploi industriel a légèrement progressé au cours du deuxième trimestre de cette année par rapport au premier trimestre. C'est un élément nouveau. Cela, en effet, ne s'était pas vu depuis au moins huit ans. Les chiffres sont là, il n'est pas nécessaire de les discuter.

Il faut savoir aussi que la réduction du temps de travail hebdomadaire de quarante à trente-neuf heures a permis la création de 70 000 emplois mais que, au cours du second semestre de cette année, la productivité aura augmenté d'environ 5 p. 100. Ces chiffres ne nous satisfont pas totalement, mais ils

montrent bien que la stratégie du Gouvernement est efficace. La preuve en est qu'elle est observée attentivement par les autres gouvernements et par les syndicats européens. Seule l'opposition nationale, qui se contente d'évoquer des données non maîtrisées, semble actuellement frappée de myopie.

Voilà, très rapidement tracé, le cadre général de notre action. Cette stratégie pour l'emploi doit se développer dans six directions : l'insertion professionnelle des jeunes, l'insertion des chômeurs de longue durée, la rénovation du service public de l'emploi, l'action par les contrats de solidarité et la réduction du temps de travail, l'aide à la création d'activités et, enfin, la politique de l'emploi dans les entreprises nationales.

L'action cumulée dans chacune de ces six directions définit une stratégie pour l'emploi dans le cadre d'une croissance que nous voulons la plus forte possible, sous réserve des contraintes que je viens d'indiquer. Je donnerai très rapidement quelques indications sur chacune d'elles.

L'insertion professionnelle des jeunes, d'abord. Il n'est pas utile d'insister sur le drame que vivent les jeunes : 45 p. 100 environ des chômeurs inscrits à l'A.N.P.E. ont moins de vingt-cinq ans ; 55 p. 100 des jeunes chômeurs de seize à dix-huit ans ne possèdent aucun diplôme et un certain nombre d'entre eux arrivent sachant à peine lire et parfois même à peine compter...

Mme Muguette Jacquaint et M. Alain Bonnet. C'est la vérité !

M. le ministre chargé de l'emploi. ... sur un marché du travail où l'emploi qualifié deviendra de plus en plus la norme.

Voilà la réalité. Elle est dramatique, et la pudeur m'interdit d'employer de grands mots. Mais je la vis en tant que ministre et dans mon action sur le terrain. C'est là probablement le problème le plus lourd pour l'avenir de notre pays. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a donné la priorité à l'action d'insertion professionnelle des jeunes. Pour ce faire, deux orientations ont été retenues.

En premier lieu, les formules d'aides concertées entre l'entreprise et l'administration ont été systématiquement privilégiées. Au moins, avec ce type d'aides, nous pouvons avoir l'assurance que la puissance publique permet bien à un jeune de s'insérer définitivement dans un milieu professionnel et non pas seulement de suivre un de ces stages dont on a pu dire qu'ils constituaient beaucoup plus des « stages parkings » qu'une véritable réponse aux problèmes vécus. Dans cette perspective, le nombre des contrats emploi-formation a été porté à 100 000 environ, ment dement de suivre un de ces stages dont on a pu dire qu'ils constituaient beaucoup plus des « stages parkings » qu'une véritable réponse aux problèmes vécus. Dans cette perspective, le nombre des contrats emploi-formation a été porté à 100 000 environ.

En second lieu, nous avons choisi d'allier systématiquement l'aide publique à une action de formation. La priorité a été donnée à un programme de formation en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans, dont la mise en œuvre représente un engagement de 2 250 millions de francs. Ce programme concerne 100 000 jeunes dès la rentrée de 1982 et bénéficiera à environ 80 000 jeunes à la rentrée de 1983.

Nous savons que ces mesures sont insuffisantes, mais elles représentent l'affirmation d'une volonté politique nouvelle, celle de se consacrer en priorité à l'action en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans.

Deuxième grande direction de notre action : l'insertion des chômeurs de longue durée. Le point le plus préoccupant aujourd'hui, et cela est vrai pour l'ensemble de l'Europe, est moins la montée du chômage que l'augmentation de la durée du chômage, qui a été régulière au cours des cinq dernières années. A partir d'une certaine durée de chômage, l'insertion professionnelle devient de plus en plus difficile, de plus en plus redoutable. Le chômage entretient le chômage.

C'est pour répondre à ce problème que j'ai lancé, le 4 octobre dernier, un programme prioritaire. Le but est d'aller à la rencontre des 450 000 demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an et de s'efforcer de créer, pour chacun d'entre eux, à travers toute une batterie de dispositions précises, les conditions qui permettront une réinsertion professionnelle, donc une réinsertion sociale. C'est, là aussi, un programme spécifique tout à fait nouveau, qui n'a pas de précédent en Europe...

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. le ministre chargé de l'emploi. ... et bien des pays regardent attentivement ce qui est fait en France pour s'efforcer d'en tirer leçon.

L'effort du Gouvernement dans ce domaine est extrêmement important. C'est à cette fin qu'est prévue la mise en place de 70 000 stages d'évaluation technique, de 32 000 stages d'orientation approfondie, de 80 000 stages de formation, de 32 000 stages de mise à niveau et de 50 000 contrats emploi-formation.

Les dotations prévues, à partir notamment de provisions inscrites au budget des charges communes, représentent au total 1 400 millions de francs, dont 550 millions sur l'exercice 1982 et 850 millions sur l'exercice 1983.

Nous n'avons pas encore les résultats des premiers mois de cette action, mais nous savons déjà que pour environ 30 p. 100 de ces chômeurs de longue durée une réinsertion professionnelle pourra intervenir dans les mois à venir.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre chargé de l'emploi. Nous n'ignorons pas — et je réponds à plusieurs des intervenants — que nous devons encore chercher des solutions, en particulier pour les chômeurs de longue durée agés pour lesquels la réinsertion professionnelle devient de plus en plus problématique.

Des propositions sont en cours d'étude. Elles font partie du programme de négociations de l'E.N.E.D.I.C. Le Gouvernement, pour sa part, proposera, avant la fin de l'année, des mesures précises pour faire face à ces situations, socialement injustes et douloureusement ressenties par les intéressés.

La troisième direction, c'est la rénovation du service public de l'emploi. C'est probablement dans ce domaine que l'héritage est le plus lourd, et je pense mes mots, car je n'emploie ce terme que rarement. Alors que l'on savait que le tissu de l'emploi serait totalement modifié dans les dix années à venir et qu'il faudrait un jour, de toute manière, assurer la meilleure transparence possible de l'offre et de la demande d'emplois, ne rien avoir fait pour aider au développement d'un véritable service public de l'emploi est une attitude extrêmement scandaleuse qui pèse lourdement sur l'action entreprise par l'actuel Gouvernement.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le ministre chargé de l'emploi. Cette action n'est pas facile.

Vous avez presque tous évoqué les problèmes de l'A.N.P.E., de l'A.F.P.A. — il faudrait y ajouter ceux de l'E.N.E.D.I.C., de l'A.P.E.C., de l'A.P.E.C.I.T.A.

M. Jacques Blanc. Tous ces organismes existaient avant votre arrivée !

M. le ministre chargé de l'emploi. Cela existait, monsieur Blanc, mais avec une telle absence de moyens, un tel abandon, une telle mauvaise volonté...

M. Jacques Blanc. Vous nous faites un procès d'intention !

M. le ministre chargé de l'emploi. ... que l'on a créé un véritable traumatisme chez les salariés de ces différents organismes alors qu'une action sur ce terrain est de plus en plus nécessaire. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

L'A.N.P.E., par exemple, doit traiter annuellement un flux de 3 700 000 demandeurs d'emploi. Or aucun effectif ne lui avait été alloué depuis deux ans. Les locaux sont souvent dans un état de vétusté inimaginable et rien n'avait été fait pour développer un plan informatique. C'était vraiment le laisser-aller et l'abandon. Nous sommes aujourd'hui à l'œuvre pour remettre en route ce qui doit l'être.

Pour ce faire, nous agissons dans deux directions. Nous voulons, d'abord, moderniser chacun des instruments, en les dotant de moyens nouveaux. C'est ainsi qu'en 1982 et en 1983, 1 950 postes ont été ou seront créés au profit de l'A.N.P.E. et 550 au profit de l'A.F.P.A. Un contrat de solidarité avec l'A.F.P.A. permettra de dégager 1 300 postes et donc de moderniser les formations. Les capacités d'investissement progressent fortement puisque les autorisations de programme font plus que doubler par rapport à 1982, passant de 174 à 358 millions de francs. Le budget d'équipement de l'A.F.P.A. a été multiplié par 2,5.

En même temps, nous essayons de simplifier les travaux administratifs. C'est ainsi que pour l'A.N.P.E., par exemple, j'ai pris la décision de remplacer le pointage par quinzaine par le pointage mensuel...

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre chargé de l'emploi. ... et de supprimer les statistiques manuelles qui coûtaient fort cher et faisaient double emploi avec les informations de l'I.N.S.E.E. Nous venons également de créer une commission d'organisation auprès de la direction générale de l'A.N.P.E. Je viens d'ailleurs de négocier avec le bureau de l'E.N.E.D.I.C. l'utilisation de onze centres informatiques des Assedic.

Nous sommes donc en train de moderniser ces services et de les doter des moyens nécessaires, afin de créer un véritable service public de l'emploi.

Nous voulons, ensuite, développer et élargir les capacités de travail en commun, que ce soit entre l'A.N.P.E. et l'A.F.P.A., entre l'A.N.P.E. et l'A.P.E.C. ou entre l'A.N.P.E., l'A.F.P.A. et les centres d'information et d'orientation et les lycées d'enseignement professionnel. Il faut décloisonner le service

public de l'emploi, faire en sorte qu'il soit en liaison constante avec tout ce qui concourt, sur le terrain de la formation et de l'information, à l'insertion des jeunes et des moins jeunes dans le marché du travail.

Nous avons commencé d'agir dans ce sens, en refusant toute idée de fusion bureaucratique entre l'A. N. P. E. et l'A. F. P. A., qui aurait probablement aggravé les difficultés actuelles et n'aurait pas permis l'élargissement, que nous souhaitons, de l'action de chacun des organismes.

C'est un travail difficile, qui aurait dû être fait ces dernières années. Il ne l'a pas été. Nous l'avons entrepris depuis dix-huit mois. Il nous faudra encore quelque temps pour le mener à bien. Chacun des organismes concernés devra définir ses objectifs dans un plan de deux ans, durée que nous nous sommes fixée pour aboutir à la création d'un grand service public de l'emploi.

Il est vrai, madame Jacquaint, que la phrase que vous avez évoquée n'était pas très bien venue. Elle est en cours de réécriture et la nouvelle rédaction sera présentée au conseil d'administration de l'A. N. P. E., et particulièrement aux organisations syndicales qui y siègent.

La quatrième direction de notre action, ce sont les contrats de solidarité et la réduction du temps de travail. Que de choses erronées ou impropres ont pu être dites à ce sujet !

Les contrats de solidarité ont essentiellement porté sur la formule préretraite-démision. Ils ont eu pour conséquence la libération de 187 000 emplois. Ils ont fait l'objet de négociations dans des milliers d'entreprises. Ils ont permis une ouverture du marché du travail. Nous avons pu, par ce moyen, aider des jeunes à entrer sur le marché du travail. Nous avons également donné un dynamisme nouveau à bien des entreprises.

M. le Premier ministre lui-même avait fixé à 110 000 pour 1982 et 100 000 pour 1983 le nombre des emplois qui pourraient être ainsi libérés. Nous en sommes actuellement à 187 000, c'est-à-dire que nous avons atteint l'objectif fixé.

Il nous faut maintenant attendre le deuxième objectif, la réduction du temps de travail. Celle-ci suppose une évolution identique au niveau européen. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et c'est pourquoi M. le Premier ministre s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas de réduction automatique avant 1984. Sans abandonner notre objectif des trente-cinq heures, nous avons lancé une action concertée, négociée pour la réduction du temps de travail.

Cette action, fondamentale, qui consiste en des contrats de solidarité « durée du travail », a été approuvée par le conseil des ministres du 20 octobre. Elle présente un caractère tout à fait nouveau et procède d'une approche économiquement saine, rigoureuse, de la réduction du temps de travail en faisant appel à la négociation entre partenaires sociaux sur l'utilisation de l'outil économique. Elle constitue en même temps une avancée considérable de la responsabilité économique qui nous semble indispensable pour réagir dans la situation de crise où nous nous trouvons.

Elle exige que deux conditions, que nous avons annoncées clairement, soient remplies : d'une part, un effort de réflexion sur l'utilisation maximale des équipements, ce qui peut impliquer un aménagement des rythmes de travail ; d'autre part, la compensation salariale des heures de travail supprimées, dont nous savons bien qu'elle ne peut être que partielle si l'on veut qu'elle ait un effet significatif sur l'emploi. Cela étant, l'effort pour les salariés peut être étalé dans le temps et différencié selon les niveaux de revenus.

Nous avons à explorer un terrain nouveau. Il nous faut pour cela mobiliser l'intelligence et le savoir-faire de tous les acteurs économiques pour une meilleure utilisation de la machine économique. Le retard considérable que nous avons dans ce domaine explique en partie les difficultés que nous rencontrons avec des pays comme le Japon ou les États-Unis. C'est une étape considérable dans la politique du Gouvernement.

Cela implique un gros effort financier. Un milliard deux cents millions de francs vont être affectés au lancement de ces contrats. L'effet portera sur deux millions d'heures de réduction environ en année pleine et l'on peut estimer que l'effet avoisinera 70 000 emplois créés ou sauvegardés. C'est encore insuffisant, mais c'est fondamental pour l'avenir.

Dans ce domaine, les comités pour l'emploi peuvent jouer un rôle important. Nous étudions actuellement les moyens de les « redynamiser ». Des orientations seront dégagées au cours des prochains mois. Des réunions de travail sont déjà prévues à cet effet.

Certes, les grandes entreprises sont mieux adaptées et mieux préparées à une action de réduction du temps de travail, mais, si nous voulons que celle-ci soit vraiment efficace, les petites et moyennes entreprises doivent aussi y participer. A cet égard, le rôle des comités locaux de l'emploi — dont je souhaite qu'ils s'organisent par bassin d'emploi — me paraît un bon atout.

La cinquième orientation est constituée par les aides à la création d'activités et par la promotion de l'emploi.

Pour l'essentiel, la bataille de l'emploi se gagnera dans les petites et moyennes entreprises et grâce au développement de nouvelles technologies, ce qui n'est nullement contradictoire avec la nécessité de programmer un développement des grandes entreprises, en particulier des entreprises nationalisées.

Ces aides, qui figurent au budget du commerce et de l'artisanat, concerneront en 1983 la création de 20 000 emplois.

Dans le même esprit, le Gouvernement a décidé de « lisser » l'effet de seuil du dixième salarié, de manière à éviter cet obstacle qui faisait que nombre de petites entreprises renonçaient à créer un onzième emploi. Cela fait l'objet de l'article 71 du projet de loi de finances pour 1983.

C'est pour corriger cette situation que le Gouvernement a réorganisé les emplois d'initiative locale, pour les orienter plus directement vers l'initiative économique. En 1983, les collectivités locales seront exclues du bénéfice des emplois d'initiative locale, car elles disposent d'autres moyens pour apporter leur contribution à l'effort pour l'emploi.

En outre, nous développerons des opérations à caractère novateur pour encourager la création d'entreprises, au moyen par exemple de conventions du fonds national de l'emploi.

Telle est la cinquième direction.

La sixième direction réside dans le rôle moteur que doit jouer le secteur nationalisé. L'emploi doit figurer au centre de toute approche industrielle.

Ce serait une erreur fondamentale de considérer l'emploi comme la conséquence mécanique d'une approche industrielle et de gérer socialement le chômage sans se rendre compte que cette gestion pèse sur l'ensemble de l'approche macro-économique, sauf à remettre en cause les systèmes de protection sociale — ce que le Gouvernement ne saurait accepter. Telle est l'approche qui s'est développée ces dernières années.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé que le problème de l'emploi serait pris en compte dans tous les contrats de plan discutés avec les entreprises nationalisées. A cet égard, des contacts ont été engagés avec le ministère de l'Industrie : nous entendons créer une structure d'analyse de la reconversion industrielle, ce qui sera aussi un élément tout à fait novateur. J'évoquerai ainsi l'ensemble de ces problèmes devant le haut conseil du secteur public d'ici à la fin du mois de novembre.

Telles sont, rapidement esquissées, les six grandes directions de la stratégie de l'emploi que le Gouvernement entend conduire. Celle-ci s'inscrit dans une approche dynamique de l'économie qui, loin de se contenter d'un vague discours macro-économique sur les grands équilibres, dont on ne sait ce qu'ils sont ni à quel prix ou à quel coût social ils seront rétablis, s'inscrit dans une volonté de lier tous les éléments permettant à notre pays de faire face à son avenir.

Pour le Gouvernement, la politique de l'emploi, la politique industrielle, la politique de la recherche, la politique de la formation, la politique en faveur des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'en faveur du secteur nationalisé sont étroitement liées.

Nous avons déjà obtenu des résultats, qui, même s'ils sont insuffisants, sont observés par les pays voisins.

Dans la relance économique, la capacité de développement et la réduction du temps de travail, la dimension européenne sera déterminante. L'Europe doit prendre conscience de cette nécessité politique. La France doit montrer à l'Europe ce qu'il est possible de faire. A coup sûr, cela limite l'action du Gouvernement dans l'hexagone, car il ne peut plus y avoir, dans ce domaine, de politique qui n'ait pas une dimension européenne.

M. Jacques Blanc. Cela, c'est vrai !

M. le ministre chargé de l'emploi. C'est ce problème que M. Delors et moi-même exposerons cet après-midi devant le conseil européen des ministres de l'économie et de l'emploi de la C.E.E. qui s'ouvre cet après-midi à Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions. Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

Dans l'intérêt du débat, je demande instamment aux intervenants de respecter strictement ce temps de parole et au Gouvernement de répondre avec la plus grande concision.

La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le ministre, vous venez d'insister sur l'importance des différents axes qui ont marqué la politique du Gouvernement en matière d'emploi : contrats de solidarité, missions locales emploi-jeunes, comités locaux pour l'emploi, politique industrielle. Je pourrais mentionner également l'action en faveur des handicapés et les quotas dans le secteur public. Sous la précédente législature, M. Wilquin avait, des années durant, interrogé le Gouvernement à ce sujet sans jamais obtenir de réponse des ministres concernés.

Vous venez de rappeler à quel point une cohérence était nécessaire entre ces divers éléments. Je me réjouis de votre volonté d'assurer cette cohérence, notamment par la conclusion, entre le Gouvernement et les entreprises publiques, de contrats prévoyant la création d'emplois. Le Gouvernement entend-il étendre cette procédure à d'autres entreprises ? Comment s'harmonisera la politique de votre ministère avec celle des autres ministères concernés, notamment celui de la recherche et de l'industrie ?

Par ailleurs, les Français évoquent souvent, d'un terme assez horrible, le « travail au noir », lequel frappe nombre de pays européens, notamment l'Italie où environ 20 p. 100 de la production passeraient par ce « tunnel ». Avez-vous procédé à des études sur cette pratique, qui met en cause non seulement les personnes qui travaillent au noir, mais aussi celles qui les emploient ? Disposez-vous de statistiques à cet égard ? Comment comptez-vous lutter contre ce fléau, de façon à assainir le marché du travail ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'emploi.

M. le ministre chargé de l'emploi. La lutte pour l'emploi est une démarche qui doit être quotidienne — même si elle ne constitue pas une approche économique habituelle. La création du ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'emploi, qui a une vocation interministérielle, constitue déjà une réponse à la question de M. André Bellon. Cette création prouve la volonté du Gouvernement de faire en sorte que la dimension « emploi » apparaisse dans toutes les approches des problèmes, tant économiques qu'industrielles.

Concernant la seconde question de M. André Bellon, ma réponse sera double.

Le travail au noir est un problème difficile et, d'ailleurs, mal connu. Une mission interministérielle va être créée, à l'initiative du Premier ministre, pour mieux prendre en compte ce problème, en analyser la nature et les effets.

Cela dit, le Gouvernement fait suffisamment preuve de solidarité dans sa politique pour se montrer rigoureux dans sa lutte contre le travail au noir. A cette fin, j'ai préparé, avec mes services, une circulaire concernant le contrôle du chômage. Elle a été présentée au comité supérieur de l'emploi, puis diffusée le mois dernier, aussi bien auprès des commissaires de la République qu'auprès des directions départementales du travail et de l'emploi.

Nous devons, sans tapage, mais avec le souci de la rigueur et de la justice, faire disparaître ces abus, dont certains tirent argument pour créer un climat d'intoxication et essayer de remettre en cause un système de protection sociale auquel le Gouvernement est attaché.

M. le président. La parole est à M. Marc Massion.

M. Marc Massion. Monsieur le ministre, de par leurs structures et leurs finalités spécifiques, les sociétés coopératives ouvrières de production ne peuvent que jouer un rôle croissant dans la bataille pour l'emploi au sein d'une économie qui veut allier la responsabilisation de l'individu et la rénovation de l'outil industriel.

Cependant, les S. C. O. P. rencontrent des difficultés tout à fait particulières du fait de l'environnement industriel et bancaire.

De plus, lorsqu'elles peuvent bénéficier d'un démarrage sans dépôt de bilan leur permettant d'assurer une continuité tant avec les fournisseurs qu'avec les clients, elles se heurtent aux règles habituelles d'attribution des aides :

Elles ne peuvent prétendre aux aides à la création d'entreprises ;

Sous prétexte que l'entreprise ne s'arrête pas, l'aide aux entreprises en difficulté n'est étudiée qu'avec beaucoup de lenteur ;

Les travailleurs sont dans l'impossibilité de recevoir les indemnités Assedic, qui viendraient cependant tout à fait à point pour constituer leur capital de départ.

C'est pourquoi, je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures — outre l'octroi des emplois d'intérêt local et l'exonération de l'imposition des allocations Assedic, quand elles existent, investies dans le capital d'une société ouvrière de production — vous comptez prendre en faveur des S. C. O. P. et, sur un plan plus général, quelle est la politique du Gouvernement dans ce domaine ?

M. Bernard Schreiner. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'emploi.

M. le ministre chargé de l'emploi. Il s'agit là d'un grave problème. Dans le cadre de mon action dans le département du Nord, j'ai personnellement suivi de près la création de plusieurs coopératives. Je connais donc l'importance de leur rôle, mais je sais aussi que leur création se heurte à des difficultés, surtout si ces coopératives doivent remédier à des défaillances économiques.

Les S. C. O. P. peuvent bénéficier de toutes les aides à l'emploi : emplois d'initiative locale, aides aux chômeurs créateurs d'entreprises — je souligne, car c'est un élément peu connu, que cela représentera à la fin de 1982 environ 40 000 créations d'entreprises — contrats emploi-formation, dont j'ai constaté sur le terrain qu'ils n'étaient pas suffisamment utilisés par les coopératives, lesquelles ignorent souvent qu'elles peuvent en bénéficier.

Si la coopérative se crée à partir d'une entreprise en difficulté, elle peut bénéficier des aides accordées dans le cadre des Cofedi, des C. O. R. I. et du C. I. R. I. Ces possibilités sont, elles aussi, méconnues. Nous avons donné des directives pour que les dossiers soient intruits le plus rapidement possible.

Enfin, dans certains cas, et dans le cadre de certaines régions, des aides régionales à la création d'emplois sont prévues.

Mon ministère porte une attention particulière au développement des S. C. O. P. Sur les trente-cinq millions de francs que représente le budget de la confédération nationale des S. C. O. P., plus de dix millions sont versés par le ministère de l'emploi : sept au titre des actions de formation et trois pour les aides destinées à permettre à la confédération d'exercer son action de conseil. Cela prouve que le développement des coopératives est au centre de nos préoccupations.

Enfin, des subventions sont accordées par la délégation à l'économie sociale, qui dépend du ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire.

En définitive, 50 p. 100 du budget de la confédération des S. C. O. P. est directement financé par l'Etat sous forme d'aides diverses.

Nous nous efforcerons, dans les prochains mois et les prochaines années, de promouvoir encore davantage le rôle de cette confédération et de développer nos relations avec elle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Le vote sur les crédits concernant le ministère de l'emploi est réservé jusqu'à l'examen des crédits du travail.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'emploi.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierrel, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Santé :

Annexe n° 2, tome II (Santé). — M. Daniel Benoist, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XXII, de M. Louis Lareng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Environnement :

Annexe n° III. — M. René Rieubon, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XVII, de M. Etienne Pinte, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1170, tome VII, de M. René La Combe, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.